DOM Security

Rapport Annuel 2017

CHIFFRES-CLÉS 2017

Evolution du chiffre d'affaires
en millions d'euros

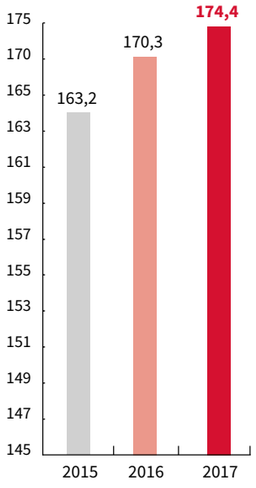

Répartition des ventes en 2017

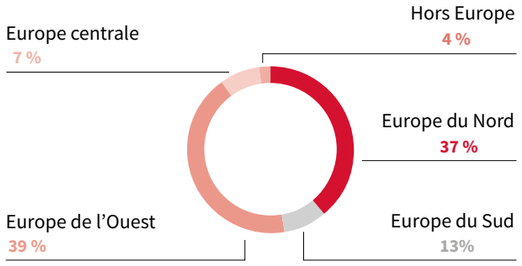

Evolution du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe
en millions d'euros

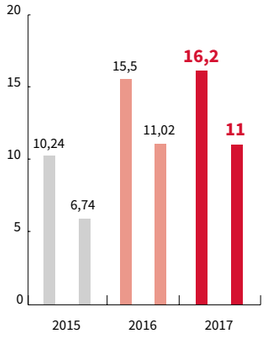

Données par action

En euros	2015	2016	2017
Résultat net par action part du groupe	2,76 €	4,58 €	4,57 €
CAF par action	5,30 €	7,57 €	7,15 €
Dividende net€	1,50 €	1,75 €	1,75 €
NB titres (hors auto-contrôle)	**2 387 746**	**2 401 787**	**2 401 787**

Place de cotation : Euronext Paris
Compartiment C
Code ISIN : FR0000052839
Code Reuter : SCDV
Indice : CAC all shares

Evolution de la trésorerie financière nette
en millions d'euros

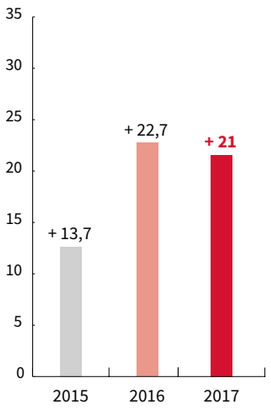

Evolution des capitaux propres
en millions d'euros

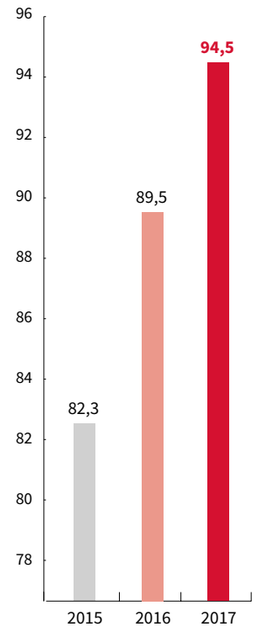

Répartition de l'actionnariat au 31/12/2017
en pourcentage
(% en droits de vote)

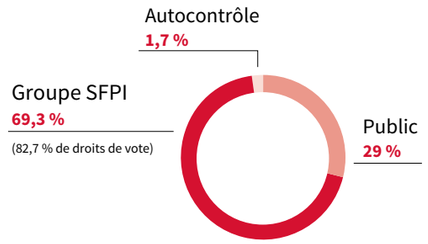

Evolution du cours de bourse sur 1 an
Cours au 21/03/2018 : 60,4 €

Sommaire

MOT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL 3

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 4

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE 19

RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES 28

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017 :

- Bilan 44
- Compte de résultat 45
- Annexe 46
- Tableau des filiales et participations 53

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017 :

- Bilan 54
- Compte de résultat 55
- Etat du résultat global 56
- Tableau de flux consolidé 57
- Etat de variation des capitaux propres 58
- Annexe 59

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR :

- Les comptes annuels 83
- Les conventions et engagements réglementés 87
- Les comptes consolidés 90
- L'attestation relative aux prestations facturées par GROUPE SFPI SA 95
- La réduction de capital par annulation d'actions auto détenues 98
- L'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'Epargne d'Entreprise 99

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES 100

PROJET DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2018 104

Le mot du Président Directeur Général

« Spécialiste européen des serrures et systèmes de sécurité »

DOM SECURITY est un groupe industriel indépendant, spécialisé dans les serrures et systèmes de sécurité.

La vocation de DOM SECURITY est de concevoir, de fabriquer et de commercialiser :

- **des systèmes mécaniques, électriques et électroniques de contrôle des accès** pour de grandes organisations et des sites à risque ;
- **des serrures pour matériels et équipements,** destinées aux industriels en fournissant des solutions clés en main, en liaison avec leurs bureaux d'études ;
- **des serrures pour le bâtiment,** offrant une large gamme reconnue d'équipements pour la première et la deuxième monte.

Le chiffre d'affaires consolidé 2017 affiche une hausse de 2,5 % par rapport à 2016 et s'élève à 174 436 K€.

Le résultat opérationnel courant ressort à 15 951 K€ contre 16 633 K€ en 2016.

Le résultat net des entreprises consolidées s'élève à 11 000 K€ contre 11 018 K€ en 2016, et la capacité d'autofinancement affiche une diminution de 5,9 % à 17 163 K€.

Le bénéfice net par action ressort à 4,57 € contre 4,58 € en 2016.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires se répartit comme suit selon les secteurs géographiques opérationnels ci-après :

- Europe de l'Ouest : 72 941 K€ (41,82 %).
- Europe du Nord : 60 823 K€ (34,87 %).
- Europe du Sud : 28 920 K€ (16,58 %).
- Europe Centrale : 11 752 K€ (6,74 %).

Rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 17 Mai 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour :

> **de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire** :

- vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice ;
- vous demandez d'autoriser un programme de rachat d'actions propres, et de donner au conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à l'achat par la Société de ses actions propres ;

> **de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**, soumettre à votre décision :

- la délégation à donner au conseil d'administration pour mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires,
- l'autorisation à donner au conseil d'administration d'annuler, le cas échéant, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres,
- le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Rapport de gestion

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 7 737 400,55 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Activité et résultats financiers de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

(1) Activité de la Société

Le 28 juin 2017, DOM SECURITY a souscrit à l'augmentation de capital social de sa filiale DOM-METALUX, à hauteur de 2 000 000 €.

Suite à la réduction de capital social par rachat et annulation d'actions de sa filiale DOM PARTICIPATIONS SAS intervenue le 17 juillet 2017, DOM SECURITY a reçu une somme de 1 237 000 €.

Le pourcentage de détention de DOM SECURITY dans la société slovène DOM-TITAN est passé de 96,14 % à 98,63 %

(2) Résultats financiers de la Société

Le chiffre d'affaires de 2 849 K€ est constitué pour l'essentiel de refacturation de frais communs et de frais de personnel portés par DOM SECURITY pour le compte de ses filiales.

Le résultat d'exploitation reste négatif, passant de (279) K€ à (377) K€.

Le résultat financier est en augmentation, passant de 4 330 K€ à 9 302 K€, en raison essentiellement de la hausse du dividende versé par les filiales.

Le résultat exceptionnel passe de (99) K€ à (223) K€.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat ci-après, en comparaison avec l'exercice 2016 :

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Chiffre d'affaires	2 849 323	2 665 378
Produits d'exploitation	2 859 384	2 737 994
Charges d'exploitation	3 235 918	3 016 534
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-376 534**	**-278 540**
Produits financiers	9 351 820	4 393 128
Charges financières	50 242	63 157

RESULTAT FINANCIER	**9 301 578**	**4 329 971**
RESULTAT COURANT	**8 925 044**	**4 051 431**
Produits exceptionnels	1 385 189	1 842 723
Charges exceptionnelles	1 608 607	1 941 852
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-223 418**	**-99 129**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	--	--
Impôts sur les bénéfices	964 225	457 731
RESULTAT DE L'EXERCICE	**7 737 401**	**3 494 571**

ACTIVITE JURIDIQUE

Approbation des comptes de l'exercice 2016

Lors de votre assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2017, vous avez approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 3 494 571,09 €, que vous avez décidé d'affecter comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 3 494 571,09 €.

Affectation :

- Dividende : 4 276 916 € soit 1,75 € par action, prélevés comme suit :
  - 3 476 916 € sur le résultat de l'exercice.
  - 800 000 € prélevés sur le compte Autres réserves.
- Le solde du résultat de l'exercice au compte Autres réserves dont le solde s'élevant à 32 488 790,84 € a été ramené à 31 706 445,93 €.

Le dividende en numéraire a été mis en paiement le 26 mai 2017.

Conformément à la loi, les actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende n'ont pas donné droit au dividende.

Conventions et engagements réglementés

Nous avons donné à nos Commissaires aux comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions et engagements visés par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
Nous vous précisons à cet effet, que les conventions réglementées, ont fait l'objet d'un examen de votre conseil d'administration qui s'est tenu le 26 septembre 2017.

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 737 400,55 €, de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 7 737 400,55 €.

Affectation :

- Dividende : 4 276 916 €, soit 1,75 € par action, prélevés sur le résultat de l'exercice.
- Le solde du résultat de l'exercice, soit 3 460 484,55 € au compte Autres réserves, dont le solde s'élevant à 31 706 445,93 € sera porté à 35 166 930,48 €.

Nous vous informons que, depuis la loi de finances pour 2018, les dividendes perçues par un contribuable personne physique sont imposés de plein droit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20 % au titre des prélèvements sociaux). Toutefois, le contribuable peut demander, sur option expresse, l'imposition de ses dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 30 mai 2018.

Dividende et détention par la Société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte Report à Nouveau.

Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	DIVIDENDE PAR ACTION
2014	3 665 928 €	1,50 €
2015	3 665 928 €	1,50 €
2016	4 276 916 €	1,75 €

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a pas immobilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice 2017 au poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

Tableaux des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint en annexe le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs et créances clients

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441- I du Code de commerce, je vous indique la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créanciers, par date d'échéance :

DETTES FOURNISSEURS						
	Article D. 441-4 I-1° : Factures **RECUES** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *(compte 401)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	**TOTAL** *(1 jour et plus)*
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	29					**10**
Montant total TTC en K€ des factures concernées	258	26	--	--	3	**29**
% du montant total TTC des achats de l'exercice *(Liasse Fiscale : FS+FU+FW)*	9,2	1,1	--	--	0,1	**1,2**
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES						
Nombre de factures exclues	--					
Montant total TTC en K€ des factures exclues	--					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL – ART L. 441-6 ou ART L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : Application de la Loi LME : 45 jours fin de mois ou 60 jours nets					

CREANCES CLIENTS						
	Article D. 441-4 I-2° : Factures **EMISES** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour *(compte 411)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	**TOTAL** *(1 jour et plus)*
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	17					**2**
Montant total TTC en K€ des factures concernées	66	--	--	--	2	**2**
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice *(Liasse Fiscale : FL)*	2,1	--	--	--	0,06	**0,06**
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU DES CLIENTS DOUTEUX						
Nombre de factures exclues	--					
Montant total TTC en K€ des factures exclues	--					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL – ART L. 441-ou ART L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : Application de la Loi LME : 45 jours fin de mois ou 60 jours nets					

PRISE ET CESSION DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE

Participations prises au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

Au cours de l'exercice 2017, notre Société a augmenté sa participation dans le capital social de DOM-TITAN qui est passée de 96,14 % à 98,63 %.

Répartition du capital social et des droits de vote

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues notamment en application de l'article L. 233-7 et L. 233-12 de ce code :

	% capital social	% droits de vote
INTERNATIONAL VALUE ADVISERS LLC « IVA » SARL 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 DELAWARE, USA	8	4,72
GROUPE SFPI SA 20 rue de l'Arc de Triomphe – 75017 PARIS RCS PARIS B 393 588 595	69,3	82,68
STOCK PICKING FRANCE FCP Géré par JOUSSE MORILLON INVESTISSEMENT 4 rue Frédéric Bastiat – 75008 PARIS	2,19	1,41

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE INITIEE SUR LA SOCIETE

La structure du capital social de la Société au 31 décembre 2017 est la suivante :

- GROUPE SFPI : 69,3 % (82,68 % des droits de vote de DOM SECURITY)
- Public : 29 %
- Autocontrôle : 1,73 %

Droits de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Franchissement de seuil

La Société a prévu un franchissement de seuils statutaires. En effet, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droit de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

Actions inscrites au nom de la Société

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par votre assemblée générale mixte du 29 novembre 2011, arrivé à expiration le 29 mai 2013, la Société détenait au 31 décembre 2017, 1,73 % de son capital social, soit 42.165 de ses propres actions d'une valeur au cours d'achat de 27,29 € pour une valeur nominale de 15 €.

Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2017, aucun salarié ne détenait de titres de la Société.

Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Thierry CHEVALLIER et de la société GROUPE SFPI SA arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Ces administrateurs ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de KPMG AUDIT PARIS-CENTRE, un des commissaires aux comptes titulaires, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de ne pas renouveler ledit mandat, et de nommer en remplacement, KPMG SA, 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris La Défense Cedex, pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Le mandat de KPMG AUDIT PARIS-NORD, un des commissaires aux comptes suppléants, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de ne pas renouveler ledit mandat, et de nommer en remplacement SALUSTRO REYDEL SA, pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place par la Société

Nous vous précisons que la société DOM SECURITY s'est appuyée sur l'édition de septembre 2016 du code de gouvernement d'entreprise de MIDDLENEXT pour les Valeurs moyennes et petites.

A ce titre, le conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».

— **Définition et objectif du contrôle interne**

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la direction générale, le management et les autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs.

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre Société est assuré à deux niveaux, d'une part à l'intérieur des filiales du Groupe DOM SECURITY sous la responsabilité de leurs dirigeants ; et d'autre part à l'extérieur du Groupe par les services Contrôle de gestion et Juridique de notre maison mère la société GROUPE SFPI.

En vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes, le service contrôle de gestion de GROUPE SFPI, procède à l'audit des comptes de chacune des filiales préalablement à l'intervention des commissaires aux comptes.

Ce service contrôle et supervise également le reporting financier adressé tous les mois par chaque filiale. Il pilote l'adaptation des procédures comptables et budgétaires ainsi que la centralisation des informations financières. Il produit la consolidation du pôle, il gère les assurances.
Le Directeur de contrôle de gestion, rend compte au Président Directeur Général du résultat des travaux de son service, et le cas échéant, formule des recommandations.

Un code déontologique pour maîtriser les risques financiers et juridiques est signé par tous les dirigeants des filiales ainsi que leurs cadres principaux.

La comptabilisation des opérations de trésorerie et les rapprochements bancaires du Groupe sont également assurés par le service Finances et Contrôle de gestion de la maison mère, GROUPE SFPI.

La fonction trésorerie et financement est organisée autour du trésorier.

Ses fonctions principales sont :

- suivi des flux financiers et répartition des fonds,
- suivi des opérations de placements ou d'emprunts financiers,
- gestion des lignes de trésorerie et des engagements.

Dans le cadre de la maîtrise des risques juridiques, la Direction juridique de GROUPE SFPI assure la rédaction des actes, assiste et conseille les filiales dans les affaires juridiques. Elle gère et suit les dossiers contentieux en liaison avec les avocats du Groupe.

Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles ci-après sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux des filiales, pour suivre et contrôler, à partir de tableaux de bord mensuels, les ventes réalisées facturées, la prise de commandes, les taux de marges, etc. pour comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec les objectifs fixés budgétés,
- au niveau des départements techniques des filiales, pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en terme de service après-vente, support technique, tests et référencement produits et recherches de solutions.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département Finances et Contrôle de gestion.
- Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptable en vigueur et appliquées par la Société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.
- La Direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la Direction Finances et Contrôle de gestion. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

— **Information et communication des actionnaires**

L'essentiel de l'information des actionnaires se fait par le biais du site **web** de la Société (www.dom-security.com) sous le contrôle et la direction du Président Directeur Général de DOM SECURITY.

— **Principaux risques auxquels est confronté le Groupe, et procédures de gestion**

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'encours résultant d'analyses financières spécifiques.

Risque de taux et de change

Il n'y a pas d'emprunt à taux variable.

Le Groupe DOM SECURITY est peu exposé au risque de change.

Assurance

Le Groupe a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par son activité.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme à risque.

Programme de rachat d'actions propres

Nous vous demandons d'autoriser la Société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché, en vue de procéder :

> à des opérations de remise ou d'échange lors de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

> à la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

> à des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du Groupe GROUPE SFPI dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achats d'actions ;

> à l'animation du marché des titres ou la liquidité de l'action (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;

> à l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la treizième résolution de la présente assemblée aux termes de laquelle cette dernière autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues ;

> plus généralement, à la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la règlementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

Le prix maximum de chaque action serait de 80 euros.

Le nombre maximum d'actions à racheter ne pourra pas excéder 10 % du capital.

Le montant maximum des achats réalisés ne pourra excéder 19 551 616 euros.

Nous vous précisons que le pouvoir qui nous sera conféré afin de réaliser l'opération de rachat d'actions propres aura une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 17 novembre 2019.

Nous vous informons par ailleurs que, si vous autorisez ce programme de rachat d'actions propres, votre conseil d'administration procédera, avant sa mise en œuvre, à la réduction préalable du capital social de la Société par voie d'annulation des 1,73 % du capital actuellement détenu et ce, en application de l'autorisation que vous lui avez conférée lors de votre assemblée générale mixte du 29 novembre 2011.

Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

Rapport de gestion

COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du Groupe DOM SECURITY comprenait les sociétés dont la liste figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du Groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis dans le référentiel IFRS.

L'effectif moyen des sociétés consolidées est de 1 527 personnes.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent les résultats suivants qui, par comparaison avec l'exercice précédent, évoluent de la façon suivante *:*

RÉSULTATS (K€)	EXERCICE 2017*	%	EXERCICE 2016*	% 2017/2016
Chiffre d'affaires	174 436	--	170 256	2,5
Résultat opérationnel courant	15 951	9,1	16 633	-4,1
Résultat opérationnel	16 145	9,3	15 535	+3,9
Résultat financier	-243	--	-34	--
Impôt sociétés	-4 961	--	-4 399	--
Résultat net des entreprises consolidées	11 000	6,3	11 018	--
Intérêt minoritaires	12	--	15	--
Part groupe	10 988	--	11 003	--

* *Taux moyen*

2 – L'ACTIVITE ET LES PRINCIPAUX RESULTATS

A – DOM SECURITY CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires consolidé 2017 a atteint 174 436 K€ à taux de change moyen, en hausse de 2,5 %, contre un chiffre d'affaires 2016 de 170 256 K€.

Le résultat opérationnel courant passe de 16 633 K€ (soit 9,8 % du chiffre d'affaires) à 15 951 K€ (soit 9,1 % du chiffre d'affaires).

Le résultat financier est négatif de (243) K€, contre un résultat financier négatif de (34) K€ l'exercice précédent.

L'impôt société consolidé s'élève à (4 961) K€.

Le résultat net des entreprises consolidées est un bénéfice de 11 000 K€, stable par rapport à 2016.

La capacité d'autofinancement du Groupe DOM SECURITY est passée de 18 179 K€ en 2016 à 17 163 K€ en 2017, soit une baisse de 5,6 %.

Les investissements opérationnels ont atteint 8 840 K€ contre 5 900 K€ l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, la trésorerie nette est passée de 22 683 K€ à 21 012 K€.

B - PRINCIPAUX RESULTATS DES ZONES DU GROUPE DOM SECURITY

EUROPE DE L'OUEST

Cette zone correspond aux activités des sociétés : DENY SECURITY, PICARD-SERRURES, DOM-METALUX, DOM RONIS, DOM TSS, OMNITECH SECURITY, INVISSYS et DOM UK. Elle a représenté 42 % de l'activité du Groupe DOM SECURITY.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (*en K€*)	72 941	67 453
% de marge brute *(en % de la production)	64,1 %	65,1 %
Résultat opérationnel courant (*en K€*)	8 817	8 093
% sur chiffre d'affaires	12,1 %	12 %

* *Sur production, y compris sous-traitance*

Le chiffre d'affaires de cette zone est en hausse de 8,14 %.

Le 26 septembre 2017, le Groupe DOM SECURITY a acquis, via sa filiale OMNITECH SECURITY, 75 % du capital social de la start-up INVISSYS, spécialisée dans les objets connectés dédiés à la sûreté, pour 176 K€. Cette société a réalisé sur l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 35 K€ et un résultat net déficitaire de (72) K€.

EUROPE DU NORD

Cette zone correspond aux activités des sociétés : DOM GMBH & CO et DOM SUISSE. Elle a représenté 35 % de l'activité du Groupe DOM SECURITY.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (*en K€*)	60 823	62 705
% de marge brute *(en % de la production)	74,4 %	75,1 %
Résultat opérationnel courant (*en K€*)	4 121	6 062
% sur chiffre d'affaires	6,8 %	9,7 %

* *Sur production, y compris sous-traitance*

Le chiffre d'affaires de cette zone est en baisse de 3 %.

EUROPE DU SUD

Cette zone correspond aux activités des sociétés : DOM-CR, UCEM, DOM-MCM, SECURIDEV IBERICA, DOM-TITAN et TITAN-OKOVI. Elle a représenté 16 % de l'activité du Groupe DOM SECURITY.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (*en K€*)	28 920	28 956
% de marge brute *(en % de la production)	53,9%	55,1 %
Résultat opérationnel courant (*en K€*)	1 846	1 315
% sur chiffre d'affaires	6,4 %	4,5

* *Sur production, y compris sous-traitance*

Le chiffre d'affaires de cette zone est stable par rapport à l'exercice 2016.

EUROPE CENTRALE

Cette zone correspond aux activités des sociétés : EURO-ELZETT, DOM POLSKA, DOM CZECH, DOM ROMANIA et SECURIDEV HONGRIE. Elle a représenté 7 % de l'activité du Groupe DOM SECURITY.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (*en K€*)	11 752	11 142
% de marge brute *(en % de la production)	51,2 %	51,9 %
Résultat opérationnel courant (*en K€*)	1 079	1 517
% sur chiffre d'affaires	9,2 %	13,6 %

* *Sur production, y compris sous-traitance*

Le chiffre d'affaires de cette zone est en hausse de 5,5 %.

C - LES PRINCIPAUX RESULTATS SOCIAUX DES FILIALES

1 – CHIFFRE D'AFFAIRES (EN K€)

SOCIETES	2017	2016
DENY SECURITY	22 828	22 485
DOM PARTICIPATIONS (France)	209	223
DOM-MÉTALUX	12 871	12 244
PICARD-SERRURES	17 710	15 674
DOM RONIS	13 524	13 227
OMNITECH SÉCURITY	9 613	7 053
DOM SÉCURITY	2 849	2 665
DOM TSS	2 557	2 511
DOM-CR	5 283	5 255
DOM SUISSE	3 562	4 010
DOM POLSKA	4 977	4 647
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO. KG (Allemagne)	64 567	65 411
EURO-ELZETT	8 102	7 738
DOM UK	3 998	4 195
DOM CZECH	1 213	1 341
DOM-TITAN	15 622	15 498
TITAN-OKOVI	261	227
DOM ROMANIA	761	603
SECURIDEV HONGRIE	87	77
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD	3 776	3 276
DOM-MCM	11 774	11 300

2 – RESULTAT D'EXPLOITATION (EN K€)

SOCIETES	2017	2016
DENY SECURITY	4 282	3 887
DOM PARTICIPATIONS (France)	34	-58
DOM-MÉTALUX	-324	-531
PICARD-SERRURES	2 016	1 659
DOM RONIS	200	310
OMNITECH SÉCURITY	731	717
DOM SÉCURITY	-377	-278
DOM TSS	578	539
DOM-CR	305	466
DOM SUISSE	343	202
DOM POLSKA	70	116
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO. KG (Allemagne)	4 014	6 655
EURO-ELZETT	495	797
DOM UK	-25	213
DOM CZECH	81	125
DOM-TITAN	569	593
TITAN-OKOVI	8	--
DOM ROMANIA	73	46
SECURIDEV HONGRIE	85	75
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD	233	-223
DOM-MCM	711	593

3 – RESULTAT NET DE L'EXERCICE (EN K€)

SOCIETES	2017	2016
DENY SECURITY	2 862	2 613
DOM PARTICIPATIONS (France)	36	-54
DOM-MÉTALUX	-224	-488
PICARD-SERRURES	1 380	1 189
DOM RONIS	711	727
OMNITECH SÉCURITY	673	941
DOM SÉCURITY	7 737	3 495
DOM TSS	563	350
DOM-CR	204	372
DOM SUISSE	319	41
DOM POLSKA	139	76
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO. KG (Allemagne)	1 997	4 433
EURO-ELZETT	435	699
DOM UK	-273	122
DOM CZECH	91	95
DOM-TITAN	-577	523
TITAN-OKOVI	16	3
DOM ROMANIA	68	34
SECURIDEV HONGRIE	81	71
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD	126	-140
DOM-MCM	539	364

4 – **ENDETTEMENTS BANCAIRES A LONG ET MOYEN TERMES**
(hors crédits-baux retraités en consolidation) (en K€)

Les sociétés sans endettement à long et moyen termes ne sont pas mentionnées.

SOCIETES	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes de + 5 ans
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO. KG	2 033	--
DOM-MCM	63	--
PICARD-SERRURES	287	--
OMNITECH SECURITY	102	--
DOM SECURITY	3 797	--
DOM-METALUX	53	--
DOM-UK	493	615
Autres	17	--
TOTAL	**6 845**	**615**

5 – SITUATION NETTE (EN K€)

SOCIETES	2017	2016
DENY SECURITY	16 157	15 377
DOM PARTICIPATIONS (France)	1 211	2 412
DOM-MÉTALUX	1 427	-348
PICARD-SERRURES	6 093	5 657
DOM RONIS	3 074	2 363
OMNITECH SÉCURITY	1 687	1 715
DOM SÉCURITY	81 653	78 119
DOM TSS	792	731
DOM-CR	1 618	1 659
DOM SUISSE	2 015	1 909
DOM POLSKA	1 111	918
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO. KG (Allemagne)	8 534	8 534
EURO-ELZETT	5 182	4 960
DOM UK	560	876
DOM CZECH	645	521
DOM-TITAN	7 465	8 051
TITAN-OKOVI	48	27
DOM ROMANIA	335	275
SECURIDEV HONGRIE	207	99
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD	-792	-884
DOM-MCM	9 425	8 798

3 – ANALYSE DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE.
(Y COMPRIS DOM SECURITY SA)

Il n'y a pas d'emprunt à taux variable non swappé.

Le Groupe DOM SECURITY est peu exposé au risque de change.

4 – PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2018, le Groupe DOM SECURITY a pour objectif un chiffre d'affaires de l'ordre de 180 M€, hors croissance externe.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR METTRE LES STATUTS EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Afin de permettre au conseil d'administration d'apporter aux statuts les modifications nécessaires si de nouvelles dispositions législatives et réglementaires imposent à la Société une mise en conformité avec ces nouvelles dispositions, nous vous demandons lui donner délégation afin que celui-ci procède à ces modifications, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

2. AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTO-DETENUES

Si vous décidez le programme de rachat d'actions propres, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration à annuler, le cas échéant, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat dont l'autorisation vient de vous être demandée.

3. PRINCIPE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous soumettons un projet de résolution ayant pour objet la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 1 099 778,4 euros maximum, qui serait réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer, dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, le droit préférentiel de souscription devra être supprimé au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons, sous réserve de l'approbation par votre assemblée de cette augmentation de capital réservée aux salariés, de déléguer au conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de cette émission, et en particulier, aux fins :

- d'établir, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-4 du Code du travail, un plan d'épargne d'entreprise, dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de la présente assemblée ;
- de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
- de réaliser l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés, après avoir établi un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par l'article L. 3332-4 du Code du travail, et fixer le montant de l'augmentation de capital dans la limite du plafond global de 1 099 778,4 euros ;
- de déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution vous est soumise afin de satisfaire aux exigences légales impératives.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président Directeur Général *Un administrateur*

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 443 952	2 443 952	2 443 952	2 443 952	2 443 952
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ par conversion d'obligation					
▪ Par exercice de droits de souscription					
2 - CHIFFRE D'AFFAIRES	1 334 858	1 382 295	2 040 883	2 665 378	2 849 323
3 - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	13 606 294	3 639 410	4 576 092	5 522 634	7 760 493
Impôt sur les bénéfices	2 081 645	1 481 112	161 826	457 731	964 225
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	11 049 861	(6 385 725)	3 605 090	3 494 571	7 737 401
Résultat distribué	4 178 556	3 581 619	3 602 680	4 203 127	
4 - RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux provisions et amortissements	4,56	0,88	1,81	2,07	2,78
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	4,52	-2,61	1,47	1,43	3,17
Dividende attribué à chaque action	1,75	1,50	1,50	1,75	
5 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés	3,0	2,0	3,0	3,25	4,8
Montant de la masse salariale de l'exercice	270 755	236 574	355 540	422 577	521 050
Montant des sommes versées au titre des cotisations et avantages sociaux	43 811	30 930	95 002	111 341	145 589

Rapport de gestion

GOUVERNANCE

Conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du code de commerce, le présent rapport est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du conseil d'administration (le « Conseil ») et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général ;
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Il a également pour objet de vous présenter :

- les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société ;
- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-10-3) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Ce rapport a été établi à la suite de discussions et d'entretiens avec les responsables des services financiers et contrôle de gestion et juridiques de la Société.

Ce rapport porte sur les points suivants :

(1) Modalités du gouvernement d'entreprise.

(2) Conseil d'administration.

(3) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

(4) Politique de rémunération des mandataires sociaux.

(5) Autres sujets.

(1) Modalités du gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, la Société a décidé d'adopter le code Middlenext (le « Code ») publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016, comme étant son code de référence en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat. DOM SECURITY s'engage à se conformer à ses recommandations.

Ce Code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

En outre, au cours des années précédentes, le Conseil a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code Middlenext. La révision de ce Code a amené la Société à poursuivre cette démarche afin de respecter les nouvelles recommandations.

Le Conseil, conformément à la recommandation n° 19 a pris connaissance des points de vigilance du Code et s'engage à les revoir régulièrement.

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil a procédé au choix l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence, Monsieur Henri MOREL assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et aux statuts.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société, et en particulier :

- de désigner les dirigeants mandataires sociaux,
- d'arrêter les comptes annuels et semestriels,
- de convoquer et fixer l'ordre du jour des assemblées générales des actionnaires,
- de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- de débattre des opérations majeures envisagées par la Société,
- de se tenir informé de tout événement important concernant la Société.

(2) Composition du Conseil

(2.1) Le Conseil est composé de sept administrateurs dont deux administrateurs indépendants, savoir :

> M. Henri MOREL
Président directeur général
Né le 27 mai 1957 à Saverne (67)
Date de première nomination : 21 décembre 1990
Echéance du mandat en cours : 2020
Nombre d'actions de la Société détenues : 1

> M. Jean-Bertrand PROT
Administrateur
Né le 6 juin 1945 à Neuilly-sur-Seine (92)
Date de première nomination : 2 décembre 1993
Echéance du mandat en cours : 2020
Nombre d'actions de la Société détenues : 1.

> M. Thierry CHEVALLIER
Administrateur indépendant
Né le 4 avril 1958 à Neuilly-sur-Seine (92)
Date de première nomination : 15 octobre 2004
Echéance du mandat en cours : 2018
Nombre d'actions de la Société détenues : 1

> M. Hermann RÖSER
Administrateur indépendant
Né le 19 avril 1951 à Wermelskirchen (Allemagne)
Date de première nomination : 7 juin 2013
Echéance du mandat en cours : 2019
Nombre d'actions de la Société détenues : 1

> Mme Valentine LAUDE
Administratrice
Née le 1er juin 1978 à Paris 14ème (75)
Date de première nomination : 6 juin 2014
Echéance du mandat : 2020
Nombre d'actions de la Société détenues : 1

> Mme Sophie MOREL
Administratrice
Née le 16 juillet 1985 à Strasbourg (67)
Date de première nomination : 6 juin 2014
Echéance du mandat en cours : 2020
Nombre d'actions de la Société détenues : 1

> GROUPE SFPI SA
Administrateur
Représenté par Madame Sarina DESFONTAINE
Née le 3 avril 1975 à Clamart (92)
Date de première nomination : 16 mai 2017
Echéance du mandat : 2018
Nombre d'actions de la Société détenues : 0

(2.2) Composition du Conseil et du Comité d'audit

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit	Expérience et expertise apportées
MOREL Henri *Administrateur et Président Directeur Général*	Non	1990	2020	Non	--
PROT Jean-Bertrand *Administrateur*	Non	1993	2020	Membre	Fusion et acquisition
CHEVALLIER Thierry *Administrateur*	Oui	2004	2018	Président	Gestion et finance
GROUPE SFPI SA *Administrateur, représenté par* **DESFONTAINE Sarina**	Non	2015	2018	Non	--
Herman RÖSER *Administrateur*	Oui	2013	2019	Membre	Gestion et administration des entreprises
Valentine LAUDE *Administrateur*	Non	2014	2020	Membre	--
Sophie MOREL *Administrateur*	Non	2014	2020	Membre	Juriste Responsable RSE, communication et Comité de Groupe

Conformément à la recommandation N° 1 du Code, les administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats.

(2.3) Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Mandataires sociaux / Société	Mandat et/ou fonction
Monsieur Henri MOREL	
NEU SA – GROUPE SFPI SA FEVI SAS – NEU FEVI SA – SOREMEC SA	Administrateur
GROUPE SFPI SA – NEU SA - SOREMEC SA	Président Directeur Général
PICARD-SERRURES SAS – DOM-MÉTALUX SAS – DOM RONIS SAS DÉNY SECURITY SAS – OMNITECH SECURITY SAS DELTA NEU SAS - LA FONCIERE NEU SAS – NEU PROCESS SAS ARC MANAGEMENT SAS - AUBERGE HAZEMANN SAS	Président
SCI B.G.M. - MP ASSOCIES SARL SCI AVENUE GEORGE NUTTIN SCI NEU – SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU – SCI 1896	Gérant
MAC SAS	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Jean-Bertrand PROT	
FRANCE FERMETURES SAS – FRANCIAFLEX SAS - SIPA MENUISERIES SAS MMD SAS – BARRIQUAND ECHANGEURS SAS - ASET SAS FINANCIERE BARRIQUAND SAS - SPRING MANAGEMENT SAS – LB SAS	Président
GROUPE SFPI SA	Administrateur – Directeur Général-délégué
MAC SAS	Président du Conseil de Surveillance
STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA	Représentant permanent
SCI ALU DES DEUX VALLEES – SCI LUZECH SCI STERIMMO – SCI MANCHESTER – SCI ROCHETOIRIN	Gérant

Monsieur Thierry CHEVALLIER	
Néant	
Monsieur Hermann RÖSER	
Néant	
Madame Sophie MOREL	
SOREMEC SA – GROUPE SFPI SA	Administrateur
DATAGROUPE SA	Représentant permanent
Madame Valentine LAUDE	
GROUPE SFPI SA	Administrateur

(2.4) Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil compte trois femmes parmi ses sept membres, en conformité avec la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils.

(2.5) Administrateurs indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N° 3 du Code, à savoir :

> ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;

> ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;

> ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;

> ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

> ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de la Société.

Au regard des critères d'indépendance, le Conseil est composé de deux administrateurs indépendants qui sont : Messieurs Thierry CHEVALLIER et Hermann RÖSER.

(2.6) Durée des mandats

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois (3) ans. Cette durée est conforme à la recommandation N° 9 du Code. En outre, la Société estime que compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de trois années favorise l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, sans diminuer la qualité de la surveillance.

(2.7) Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation N° 1 du Code, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil et s'engage à : se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

(2.8) Choix des administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience, sa compétence et la liste des mandats exercés est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale. Ces informations sont mises en lignes sur le site internet de la Société. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N° 8 du Code.

(3) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

(3.1) Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N° 7 du Code, le Conseil s'est doté d'un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la Société.

Ce règlement intérieur précise :

- le rôle du Conseil et, le cas échéant, les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- la composition du Conseil, les critères d'indépendance des membres ;
- les devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité, etc.) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication, etc.) et lorsqu'il existe des comités, en préciser les missions ;
- les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs.

Le règlement intérieur précise par ailleurs que :

- Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présent ou représentés. Toute clause contraire est réputée non écrite.
- Sauf lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.
- La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

(3.2) Information des membres du Conseil

Conformément au règlement intérieur, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires pour leur permettre de préparer utilement les réunions. Le président s'efforce de leur communiquer tous les éléments cinq (5) jours au moins avant les séances. De plus, le président fait suite aux demandes des membres portant sur l'obtention d'informations supplémentaires. Les membres du Conseil évaluent qu'ils reçoivent une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la Société le justifie, conformément à la recommandation N° 4 du Code.

(3.3) Mise en place de comités

Conformément à la recommandation N° 6 du Code, nous vous rendons compte du choix de la Société en matière de comité spécialisé.

La Société considère que sa structure et ses caractéristiques (taille de l'entreprise et nombre réduit d'administrateurs) ne nécessitent pas la création de comité spécialisé, l'ensemble des administrateurs étant sollicité collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce, le Conseil a décidé, lors de séance du 5 novembre 2009, de ne pas créer une instance d'audit autonome et d'exercer, en formation plénière, les fonctions de comité d'audit.

Monsieur Thierry CHEVALLIER, administrateur indépendant au regard des critères du Code, présente des compétences particulières en matière financière et comptable. Il assure la présidence du Conseil lorsque celui-ci se réunit en qualité de comité d'audit.

Le président directeur général, exerçant des fonctions exécutives, s'abstient de participer au conseil lorsque celui-ci se réunit en qualité de comité d'audit. Cependant, comme le directeur financier, ils peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Une charte du comité d'audit a été adoptée par le conseil d'administration du 20 mars 2018. Cette charte précise la composition ainsi que les missions du comité d'audit.

A ce titre, et conformément à la loi, le Comité d'audit assurera le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Dans le cadre de cette mission d'audit, le comité d'audit se réunira avant chaque arrêté des comptes de la Société. Ainsi, le Comité d'audit s'est réuni les :

22 mars 2017	▪ Examen et analyse des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; ▪ Examen et analyse des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
26 septembre 2017	▪ Examen et analyse des comptes consolidés au 30 juin 2017 ; ▪ Exposé des commissaires aux comptes sur leur audit des comptes consolidés au 30 juin 2017 ; ▪ Point sur le dispositif anticorruption issu de la loi Sapin II.

(3.4) Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société et précisé dans son règlement intérieur.

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la Société, veille à leur mise en œuvre et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et de toutes opérations significatives de gestion ou d'investissement. Il arrête également les comptes sociaux, les comptes consolidés ainsi que les documents de gestion prévisionnelle, convoque les actionnaires en assemblée, en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires du Groupe : évolution des ventes, résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie. En outre, le Conseil procède aux contrôles de et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

En plus des réunions planifiées annuellement, une réunion du Conseil peut être convoquée sur tout autre sujet ayant une importance significative. Le Conseil est ensuite régulièrement informé de l'avancement de ces dossiers.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil s'est réuni à trois reprises, avec un taux de présence de 99 %. Il a notamment délibéré sur les points suivants :

22 mars 2017 :	▪ Examen et arrêté du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; ▪ Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; ▪ Etablissement du rapport de gestion et d'activité sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; ▪ Approbation du rapport du Président Directeur Général établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce ; ▪ Conventions et engagements réglementés ; ▪ Situation des mandats des administrateurs ; ▪ Actionnariat salarié ; ▪ Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle sur les comptes dudit exercice ; ▪ Projet de croissance externe ; ▪ Reclassement interne des titres et des actifs de la société UCEM détenus par DOM SECURITY ; ▪ Souscription à l'augmentation du capital social de DOM-METALUX ; ▪ Participation à la réduction du capital social non motivée par des pertes de DOM PARTICIPATIONS ; ▪ Projet immobilier du pôle DOM SECURITY ; ▪ Présentation des comptes de gestion prévisionnelle.

18 mai 2017	▪ Répartition des jetons de présence ; ▪ Situation du mandat d'administrateur de GROUPE SFPI SA ; ▪ Changement de représentant permanent de GROUPE SFPI SA ; ▪ Autorisation de signature d'une convention d'intégration fiscale.
26 septembre 2017	▪ Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2017 ; ▪ Publication financière légale ; ▪ Examen des conventions et engagements réglementés ; ▪ Prise de participation dans la société INVISSYS ; ▪ Examen et adoption du code anticorruption MIDDLENEXT.

Les réunions ont été précédées de l'envoi de documents permettant aux administrateurs de préparer les sujets à traiter. En outre, les administrateurs reçoivent au cours de chaque réunion un reporting sur l'activité des sociétés du Groupe.

(4) Politique de rémunération des mandataires sociaux

(4.1) Rémunération des administrateurs non dirigeant

Seuls les administrateurs personnes physiques, non dirigeant et non salarié du Groupe perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le Conseil, sur la base d'un montant forfaitaire et en fonction, pour partie, de l'assiduité : présence effective aux réunions du Conseil.

(4.2) Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Nous vous informons, que les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société font l'objet d'un examen préalable par le Conseil. Il examine l'ensemble des règles relatives à la détermination de la partie fixe, et, le cas échéant, variable, des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

L'ensemble de ces éléments est soumis, depuis la loi du 9 décembre 2016, à l'approbation ou à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

La rémunération du dirigeant mandataire social comprend les composantes suivantes :

- une rémunération fixe ;
- des avantages en nature.

Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat social au sein de la Société.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations N° 16 et 17 du Code.

La Société n'a pas mis en œuvre une politique d'attribution de stock-options ni d'actions gratuites, telles que visées à la recommandation N° 18 du Code, au profit des dirigeants mandataires sociaux.

Le détail des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale, sous forme de trois tableaux établis conformément aux recommandations de Middlenext.

(4.3) Rémunération et avantages des dirigeants et administrateurs

1° Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus	*Montant versés*	*Montants dus*	*Montants versés*
Henri MOREL				
Président de DENY SECURITY SAS				
Rémunération fixe [1]	135 800,88	135 800,88	135 664,21	135 664,21
Rémunération variable anuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature [2]	8 793	8 793	8 656	8 656
TOTAL 1	**144 593,88**	**144 593,88**	**144 320,21**	**144 320,21**

Henri MOREL				
Président de GROUPE SFPI SA				
Rémunération fixe [1]	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable anuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature [2]	20 021,96	20 021,96	16 804,52	16 804,52
TOTAL 2	**320 021,96**	**320 021,96**	**316 804,52**	**316 804,52**

[1] *Sur une base brute avant impôts.*

[2] *Montant cotisé au titre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (GSC)*

2° Tableau sur les jetons de présence attribués aux membres du conseil d'administration (en euros)

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	*Montant versés*	*Montants dus*	*Montants versés*
Thierry CHEVALLIER				
Administrateur de DOM SECURITY SA				
Jetons de présence	7 000	7 000	6 700	6 700
TOTAL	**7 000**	**7 000**	**6 700**	**6 700**

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	*Montant versés*	*Montants dus*	*Montants versés*
Valentine LAUDE				
Administrateur de DOM SECURITY SA				
Jetons de présence	7 000	7 000	6 650	6 650
TOTAL	**7 000**	**7 000**	**6 650**	**6 650**

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	*Montant versés*	*Montants dus*	*Montants versés*
Sophie MOREL				
Administrateur de DOM SECURITY SA				
Jetons de présence	--	--	--	--
TOTAL 1	--	--	--	--

Sophie MOREL				
Salarié et administrateur de GROUPE SFPI SA				
Rémunération fixe [1]	66 248,22	66 246,22	67 375	67 375
Jetons de présence	--	--	--	--
TOTAL 2	**66 248,22**	**66 246,22**	**67 375**	**67 375**

(1) Sur une base brute avant impôts.

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	*Montant versés*	*Montants dus*	*Montants versés*
Jean-Bertrand PROT				
Administrateur de DOM SECURITY SA				
Jetons de présence	--	--	--	--
TOTAL 1	--	--	--	--

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	*Montant versés*	*Montants dus*	*Montants versés*
Hermann RÖSER				
Administrateur de DOM SECURITY SA				
Jetons de présence	7 000	7 000	6 650	6 650
TOTAL	**7 000**	**7 000**	**6 650**	**6 650**

Par ailleurs, Monsieur Hermann RÖSER a perçu de la société DOM GMBH & CO. KG, une somme de 95 287 euros au titre de sa pension de retraite.

Conformément au Code de commerce, nous vous demandons d'approuver la répartition des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2017. Nous vous précisons que le jeton de présence est réservé exclusivement aux administrateurs indépendants.

Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à la somme de vingt et un mille (21 000,00) euros le montant des jetons de présence du Conseil d'administration.

Délégations au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, aucune délégation relative à des augmentations de capital social n'a été consentie au Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration

Rapport de gestion

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES

Table des matières

A. PRESENTATION ET METHODOLOGIE 29

B. MODELE D'AFFAIRES 29

C. EFFETS DE L'ACTIVITE QUANT A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 31

1. **Description et risques** 31
2. **Politiques appliquées** 31
3. **Résultats des politiques** 31

D. CONSEQUENCES SOCIALES ET SOCIETALES DE L'ACTIVITE. 31

1. Description 31
   a. Emploi 32
   b. Organisation du travail 34
   c. Santé et sécurité 34
   d. Relations sociales 35
   e. Formation 35
   f. Egalité de traitement 35
   g. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable 36
2. **Politiques appliquées** 36
3. **Résultats des politiques** 37

E. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE 37

1. **Description** 37
   a. Politique générale en matière environnementale 37
   b. Pollution 37
   c. Economie circulaire 38
   d. Changement climatique 39
   e. Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 39
2. **Politiques appliquées** 40
3. **Résultats des politiques** 40

F. EFFET DE L'ACTIVITE QUANT AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME 40

4. **Description** 40
5. **Politiques appliquées** 40
6. **Résultats des politiques** 40

G. INFORMATIONS NON RENSEIGNEES 40

H. SYNTHESE DES RISQUES 41

A. Présentation et Méthodologie

Présentation

Depuis l'ordonnance du 19 juillet 2017 et son décret du 9 août 2017, le dispositif dit « Grenelle 2 », portant sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est remplacé par une déclaration de performance extra financière.

D'une liste précise et préétablie d'informations à renseigner par les sociétés, est désormais préférée une approche plus pertinente et plus matérielle pour les entreprises autour des thématiques suivantes :

- Le respect des droits de l'Homme,
- La lutte contre la corruption,
- Les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses activités.

C'est ainsi que le présent rapport de performance extra financière est établi pour la société DOM SECURITY.

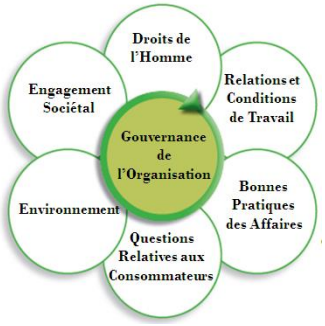

Méthodologie

Compte tenu de l'activité d'holding animatrice jouée par DOM SECURITY, dans la continuité des exercices précédents, la société a décidé d'établir son rapport extra financier sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Ainsi 14 sociétés ont été sollicitées pour transmettre leurs données. Une société comptant 3 salariés a été exclue du périmètre en raison de sa taille. Ces données concernent l'exercice 2017, sur l'année civile. A l'exception de la holding exclue, le périmètre est identique à celui de 2016.

La collecte des données dites 'quantitatives' essentiellement relatives aux données sociales et environnementales, s'est faite par l'intermédiaire d'un tableau Excel à compléter. Ce document est adressé en priorité aux Responsables Ressources Humaines, Responsables Administratif et Financier, Comptables, en fonction de la taille et de l'organisation de la structure concernée.

La collecte des données dites 'qualitatives' et relatives aux aspects sociaux, sociétaux et environnementaux s'est faite par l'intermédiaire d'un second fichier excel. Ce document est adressé en priorité aux Directeurs Généraux, Gérants ou Responsables de sites selon les cas.

La collecte des informations s'est déroulée sur la période du 9 janvier 2018 au 22 février 2018.

Les documents de collecte se sont accompagnés d'un formulaire expliquant la démarche et la méthodologie. Il précise les définitions et est disponible en français et en anglais.

Une personne référente au sein du groupe a également été désignée et un calendrier de travail défini.

L'ensemble des données ont été récoltées de manière quasi exhaustive tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif.

L'ensemble des données présentées dans le présent rapport s'entendent du périmètre consolidé.

B. Modèle d'affaires

Leader européen des solutions mécaniques et électroniques d'accès sur le marché de la sécurité, le groupe conçoit, fabrique et distribue :

- Pour les particuliers et les petites entreprises : des solutions mécaniques et électroniques.
- Pour les grandes entreprises : des solutions mécaniques et électroniques de verrouillage.
- Pour les groupes industriels : des équipements de verrouillage, en proposant des solutions clé en main développées en coordination avec les départements d'ingénierie.

Avec un chiffre d'affaires de plus de 174 millions d'euros et plus de 1600 collaborateurs au sein de vingt sociétés européennes, DOM Security est l'un des fabricants de matériel de sécurité les plus performants d'Europe.

Grâce à notre département Recherche et Développement, nous proposons régulièrement à nos clients européens des produits innovants tout en fournissant des services locaux proactifs afin de répondre aux standards de chaque pays.

L'ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 6 MARS 2018

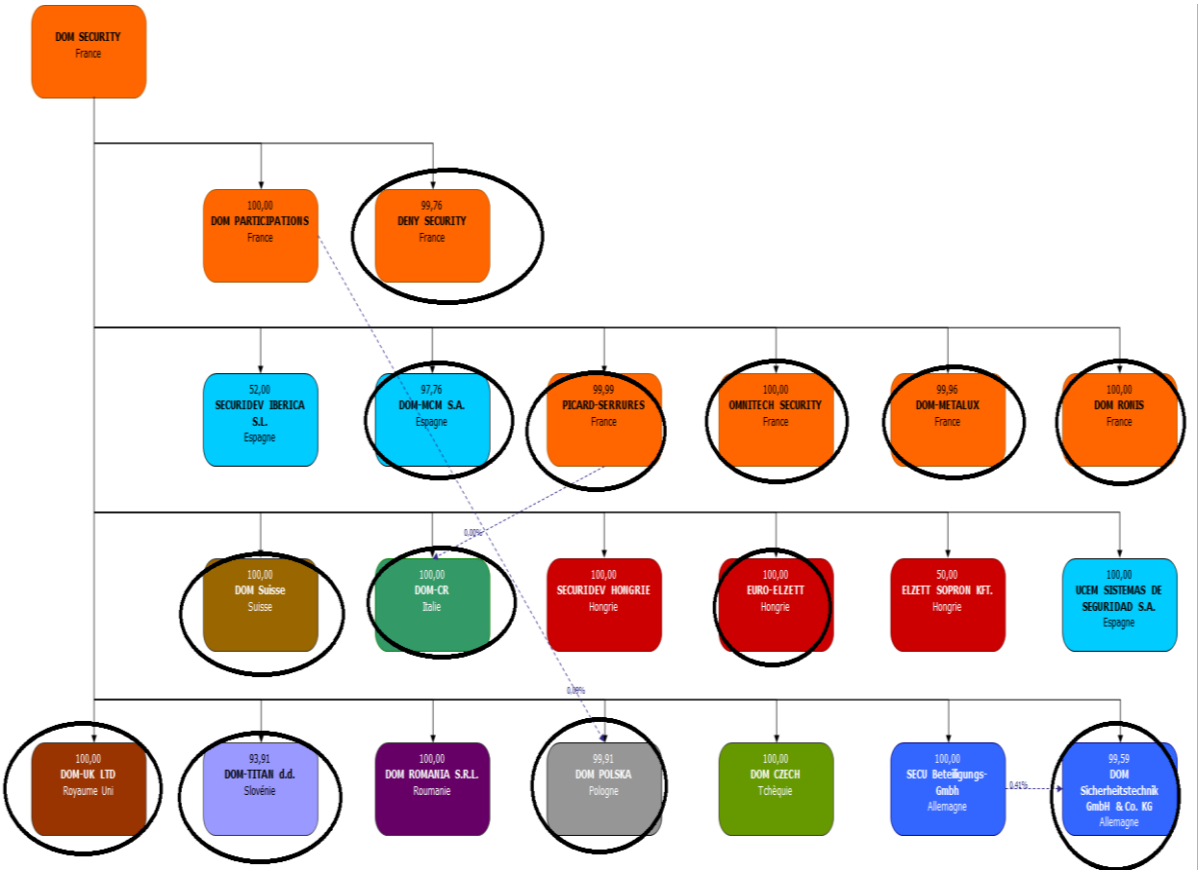

SOCIETES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe possède 14 sites dans 10 pays européens (Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Suisse).

1	DOM CR	10	DOM SICHERHEITSTECHNIK
2	DOM CZECH	11	DOM TITAN
3	DOM MCM	12	DOM TSS
4	DOM METALUX	13	DOM UK LTD
5	DOM NEDERLAND	14	DÉNY SECURITY
6	DOM POLSKA	15	EURO ELZETT
7	DOM ROMANIA	16	OMNITECH SECURITY
8	DOM RONIS	17	PICARD SERRURES
9	DOM SCHWEIZ		

Les marques du Groupe sont les suivantes :

Acteur de choix dans le secteur de la sécurité, l'objectif est de conserver et de développer cette position de leader mettant en avant ses atouts concurrentiels. La stratégie du Groupe repose sur deux points essentiels :

- Une croissance organique due au développement et à l'optimisation des synergies industrielles, commerciales et techniques entre les filiales du groupe ;
- Des acquisitions externes permettant la mise à disposition d'avantages supplémentaires en termes de marchés géographiques, de produits et de technologies.

Le Groupe se veut d'agir en tant qu'industriel responsable dans ses activités et en matière de gestion sociale, sociétale et environnementale.

C. Effets de l'activité quant à la lutte contre la corruption

1. DESCRIPTION ET RISQUES

Le Groupe n'a jamais été condamné pour corruption et rejette avec force toute pratique qui pourrait y être assimilée. Toutefois, le risque d'amendes étant élevé en cas de non-conformité, le groupe prend toutes les mesures nécessaires à réduire encore ce risque en développant à l'échelle du groupe des mesures d'amélioration des processus, en mandatant des cabinets extérieurs pour l'aider ou en participant à des groupes de travail interprofessionnels.

2. POLITIQUES APPLIQUEES

Il existe au sein du Groupe DOM SECURITY un code de déontologie qui permet de prévenir les risques liés à la corruption et à la fraude. En outre, depuis 2017, le Conseil d'administration de DOM SECURITY a adopté le code Middlenext anti-corruption.

3. RESULTATS DES POLITIQUES

Un code de conduite a été adopté en 2017 et doit être diffusé courant 2018. La cartographie des risques du Groupe est en cours d'élaboration. Ce code sensibilisera les collaborateurs du Groupe et permettra une réduction du risque.

D. Conséquences sociales et sociétales de l'activité.

1. DESCRIPTION

Le Groupe DOM SECURITY est un groupe industriel employant des collaborateurs dans des zones géographiques diverses. Le bilan social groupe au 31 décembre 2017 est présenté ci-après.

a. Emploi

Le Groupe DOM SECURITY compte, hors intérim, 1 579 salariés au 31 décembre 2017 contre 1 554 salariés au 31 décembre 2016. 824 salariés sont employés directement en Production (collaborateurs directs) et 755 sont en support (collaborateurs indirects).

L'effectif moyen (avec intérimaires) 2017 est de 1 576 salariés.

Effectif total et répartition par type de contrats

Au 31 décembre 2017, près de 92% des effectifs du Groupe sont en Contrat à Durée Indéterminée (contre 94 % en 2016). Le tableau ci-dessous présente la répartition selon la catégorie professionnelle.

	Directs	Indirects	TOTAL	%
Contrat à Durée Indéterminée	1 579	655	**1423**	92%
Contrat à Durée Déterminée	56	100	**156**	8%
TOTAL 31/12/2017	**824**	**755**	**1579**	

Répartition par sexe

A la clôture de l'exercice 2017, 60 % environ des salariés permanents sont des hommes. En 2 ans, la part de femmes dans l'effectif a augmenté de 2,5 points.

Dans l'industrie en 2012, seuls 28,5 % des postes étaient occupés par des femmes (source INSEE, observatoire des inégalités). Depuis cette date, aucune nouvelle donnée n'a été publiée par l'INSEE.

	TOTAL 2017	RAPPEL 2016	RAPPEL 2015
Hommes	59,1 %	60,8 %	61,6 %
Femmes	40,9 %	39,2 %	38,4 %

Détail de la répartition des effectifs par sexe selon la catégorie professionnelle

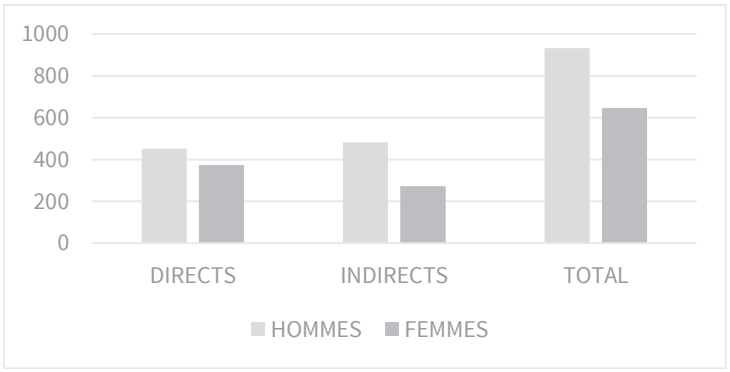

Répartition par âge

Au sein du groupe DOM SECURITY, la pyramide des âges est la suivante :

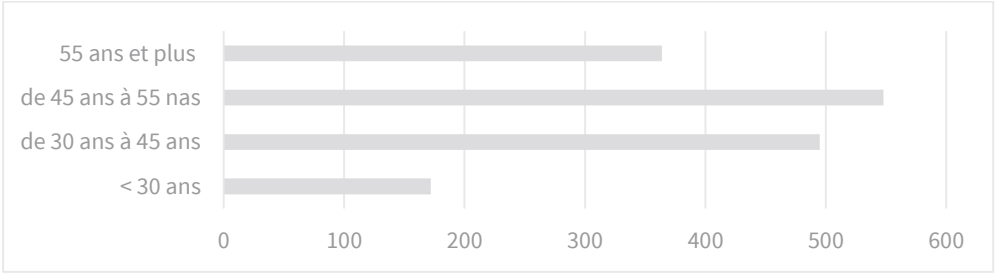

Répartition par Zone géographique

Les 2/3 de l'effectif du groupe DOM SECURITY se situent en dehors de la France.

	France	HORS France
Effectif	548	1 051
% de l'effectif total Groupe	34,7 %	65,3 %

Embauches

En 2017, 205 salariés ont été embauchés contre 187 en 2016 (+9,6 %) selon la répartition suivante :

Type contrat	Effectif	% 2017	% 2016	% 2015
CDD	83	40 %	35 %	57,6 %
CDI	122	60 %	65 %	42,4 %

Sexe	Effectif	% 2017	% 2016	% 2015
Hommes	118	61 %	56,6%	57,6 %
Femmes	87	39 %	43,4%	42,4 %

En 2017, le groupe DOM SECURITY a majoritairement procédé à des recrutements en contrat à durée indéterminée même si ce chiffre s'est tassé (60 % des recrutements contre 65% en 2016).

La proportion des recrutements hommes-femmes régresse un peu (61%/39% en 2017 contre 57 %/43 % en 2016).

Départs

Les départs sur 2017 pour l'ensemble du Groupe sont en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (223 départs en 2017 contre 153 en 2016 soit +45,7 %) :

Motif		% 2017	% 2016	Evolution 16-17
Départs volontaires		40,4 %	37,2 %	↗
Fin de CDD		15,7 %	9,2 %	↗
Licenciements	Economique	1,8 %	5,9 %	↘
	Autres	8,1 %	5,9 %	↗
Autres départs (retraite, décès etc…)		23,8%	30,1 %	↘
Fin de période d'essai		15,7%	11,8 %	↗

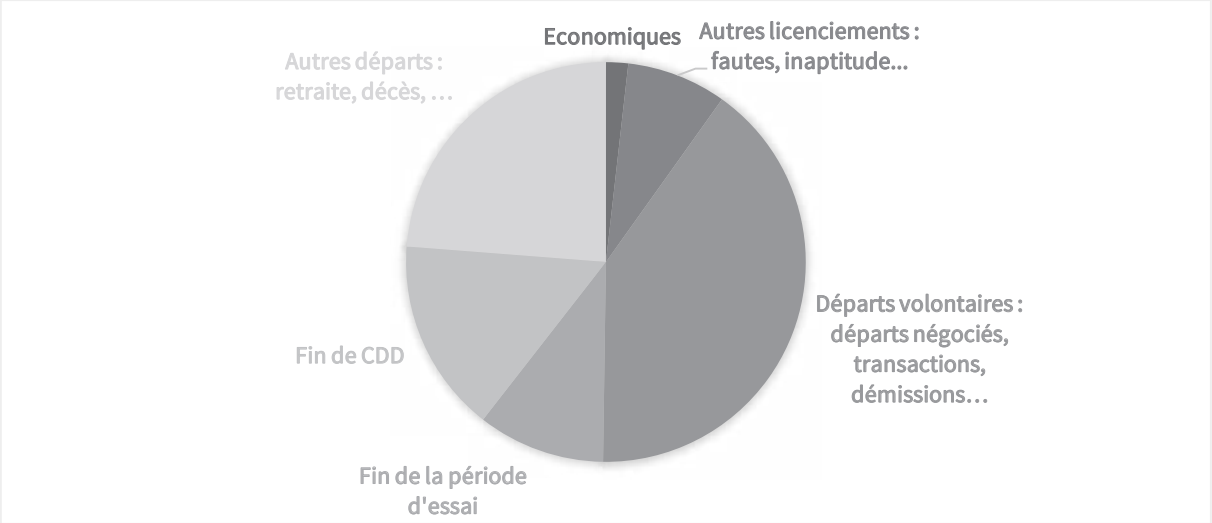

En 2017, les départs volontaires (démission, ruptures conventionnelles etc…) sont en augmentation importante (+ 33 départs) et deviennent la première cause de rupture de contrats. Les ruptures de CDD sont également en forte augmentation (+ 22 fins de contrat).

Sur la même période, 22 licenciements ont été prononcés contre 18 licenciements en 2016.

Au 31 décembre 2017, 6 prud'hommes (7 au 31 décembre 2016) sont en cours et avaient pour motifs des licenciements sans cause réelle et sérieuse.

Rémunération et leur évolution

Ces informations consolidées regroupent les filiales françaises et étrangères.

	2017	2016	2015
Masse salariale hors charges (K€)	52 494	51 267	50 882

La masse salariale consolidée a augmenté de 2,4 % à périmètre identique entre 2016 et 2017. Pour mémoire dans le même temps, l'effectif est resté quasi stable.

b. Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Le Groupe DOM SECURITY s'engage à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction de l'activité et des dispositions légales du pays qui varie de l'ordre de 1650h/ an (en France) à 1970h/an (en Hongrie).

Absentéisme

La décomposition de l'absentéisme au sein du Groupe DOM est la suivante :

	Heures d'absences 2017	%	Heures d'absences 2016	%	Evolution
Maladie	95 788	44,5 %	99 844	53,1 %	- 4,1%
longue maladie	83 413	38,7 %	71 151	37,8 %	**+48,3%**
maternité/paternité ou congé parental	22 091	10,3 %			
Accidents du travail	5 970	2,8 %	6 144	3,3 %	-2,8%
Autres absences évènements familiaux, préretraites	6 038	2,8 %	5 438	2,9 %	+11,03%
absences injustifiées et/ou non payées	2 019	0,9 %	5 545	2,9 %	-63,7%
TOTAL	215 319	100 %	188 122	100 %	**+14,6%**

A périmètre constant, l'absentéisme a augmenté de 14,6% entre 2016 et 2017.

Bien qu'en recul, parmi les motifs d'absence, la maladie reste le cas d'absentéisme le plus important avec plus de 44,5 % des absences contre 53 % en N-1. L'absence pour longue maladie est très importante en 2017.

c. Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Toutes les sociétés du Groupe ont pris des mesures pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs. En outre, 10 sociétés du Groupe ont commencé à prendre des mesures en vue de promouvoir le bien-être au travail.

Accidents de travail

A partir de 2016, un travail important de collecte a été fait afin d'obtenir ces données pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

En 2017, 39 accidents avec arrêts et 16 accidents sans arrêts ont été déclarés.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêts (TF1) est de 14,18 et de 20 pour l'ensemble des accidents (avec et sans arrêts ou TF2). Sur un périmètre réduit en 2016, le taux de fréquence consolidé est de 14,56.

S'agissant du taux de gravité, sur le même périmètre, est de 0,31 (contre 0,58 en 2016)

En 2016, au niveau français, le taux de fréquence des accidents du travail des entreprises fabriquant des serrures et des ferrures (code NAF 2572Z) était de 16 et le taux de gravité de 1 (source assurance maladie - www.risquesprofessionnels.ameli.fr).

d. Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.

Le dialogue social est organisé au sein de chaque structure selon la législation locale et les pratiques courantes au sein de l'entreprise. A l'échelle de GROUPE SFPI, un comité de Groupe a été mis en place en 2017.

Bilan des accords collectifs

Des accords collectifs ont été négociés dans la plupart des sociétés du Groupe.

Ces accords sont génériques, parfois uniques et anciens dans la plupart des sociétés étrangères du groupe. En France, les accords collectifs portent principalement sur le temps de travail, l'égalité professionnelle ou la rémunération (accord sur la pénibilité, l'emploi des seniors etc…).

En Allemagne, plus d'une vingtaine d'accords sont en vigueur au sein de DOM KG (accord sur les conditions de travail, l'organisation du travail etc…)

e. Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La gestion des formations au sein du Groupe DOM SECURITY est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale.

La formation est essentiellement déterminée à partir des entretiens individuels et en fonction des besoins de l'entreprise.

Plusieurs sociétés incitent leurs salariés à se former afin d'être polyvalents. Cette politique permet d'améliorer la compétence de chacun et de faire face aux absences imprévues.

Nombre total d'heures de formation

Le nombre d'heures de formation pour 2017 et 2016:

	Nombre d'heures de formation total	Nombre d'heures de formation par salarié
	2017	2017
Directs	2 110	2,3
indirects	6 919	9,9
TOTAL 2017	9 029	5,6
TOTAL 2016	9 717,2	6,1

La formation dispensée concernent à 18 % de la sécurité, 0,5 % de la formation environnement et 21,7 % du bien-être et du développement personnel.

Le budget formation en 2017 représente environ 170 K€ et l'ensemble des sociétés du Groupe déclare encourager la formation.

f. Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Au sein du Groupe 59,6 % des effectifs sont des hommes et 40,4 % des femmes.

Par catégorie professionnelle, la répartition homme-femme est la suivante :

2017	Directs	Indirects	Rappel 2016
Homme	54,7 %	63,81 %	60,8 %
Femme	45,3 %	34,2 %	39,2 %

Parmi les 700 salariés indirects du Groupe, 215 sont des managers. 36 % de ces managers sont des femmes.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des salariés handicapés

Les sociétés prennent des mesures spécifiques en fonction du nombre de salariés handicapés présents dans leurs effectifs (par exemple, installation de rampe d'accès).

	2017	2016	2015
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD)	90	88	85
% des effectifs	5,55 %	5,54 %	5,46 %

Au niveau consolidé du groupe DOM SECURITY, le nombre de salariés handicapés employés reste stable depuis 3 ans autour de 5,5 % des effectifs. Seules 11 sociétés du Groupe ont mis en place des mesures visant à faciliter les conditions de travail des salariés handicapés.

Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe a mis en place au niveau de chacune des filiales, un plan d'action en faveur de l'emploi des séniors. Par ailleurs, **12 sociétés du Groupe indiquent mettre en œuvre des mesures pour favoriser la diversité et 10 d'entre elles s'engagent pour combattre les discriminations.**

g. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Engagements sociétaux en faveur du développement durable au niveau local

Un sondage au sein des sociétés du Groupe a révélé que 12 sociétés du Groupe discutent régulièrement avec les acteurs locaux afin de bâtir des partenariats ou d'améliorer leur intégration au niveau local. Au-delà de l'intégration, 13 sociétés du Groupe participent à la formation des populations locales en accueillant stagiaires, apprentis etc… et en bâtissant des liens avec les écoles et instituts de formation.

Sous-traitance et fournisseurs : politique d'achats et responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs.

11 sociétés du Groupe prennent en compte la proximité géographique dans le choix de leurs fournisseurs et sous-traitants. 4 sociétés sélectionnent leurs fournisseurs avec des critères sociaux et environnementaux et 3 ont formalisé une charte d'achat responsables.

La longévité des relations avec les sous-traitants reste le premier critère de choix des partenaires au sein du Groupe.

Sécurité des consommateurs

Par ses produits de qualité et son respect des plus hauts standards en matière de normes, DOM SECURITY est loyal vis-à-vis de ses clients.

2. POLITIQUES APPLIQUEES

La description de l'organisation sociale et sociétale du Groupe fait apparaître des enjeux multiples et notamment un déséquilibre homme – femme sur des postes à responsabilité, un turnover à maitriser, un absentéisme en augmentation, la sécurité et la santé des travailleurs à protéger, un accès à la formation encore limité et un dialogue social à maintenir.

Chacun de ces risques à des enjeux variables ayant un impact social, réputationnel ou financier différent. Ainsi le Groupe entend continuer à encourager ses sociétés à :

- Améliorer leurs politiques de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances en instaurant de bonnes pratiques ;
- Améliorer la sécurité des travailleurs en renforçant la sécurité sur les sites, sensibiliser à la bonne utilisation des machines et au port systématique des équipements de protection individuels ;
- Améliorer l'attractivité de chacune d'entre elles pour conserver et attirer des nouveaux talents en améliorant la politique de communication et multipliant des actions en faveur des collaborateurs ;
- Améliorer leurs politiques d'achats responsables en développant des chartes Groupe.

3. RESULTATS DES POLITIQUES

Les résultats depuis deux ans sont prometteurs :

- L'équilibre Homme/Femme est stable et la promotion des femmes est encouragée ;
- Un effort de communication est lancé ;
- La sécurité des collaborateurs s'améliore avec une diminution générale du nombre d'accidents du travail ;
- Une sensibilisation aux différents sujets sociétaux est menée.

E. Conséquences environnementales de l'activité

1. DESCRIPTION

a. Politique générale en matière environnementale

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe DOM SECURITY est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

De par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe DOM SECURITY aux risques environnementaux est mineure, et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incident spécifique de pollution en France ou à l'Etranger.

En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français du Groupe DOM SECURITY sont soumis, dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soit à déclaration et/ou à autorisation auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Deux filiales, DENY SECURITY et DOM CR, ont la certification ISO 14001 et 11 sont ISO 9001. Pour autant, chaque société du Groupe multiplie les actions de préventions des risques pour limiter les conséquences d'un éventuel accident (double vérification, contrôle périodique des installations…). A l'étranger les sociétés sont le plus souvent qualifiées sous leurs standards nationaux; DOM TITAN en Slovénie est contrôlée par l'agence gouvernementale pour l'environnement (ARSO) et DOM NEDERLAND vise la certification MVO pour 2018.

Montant des provisions et garanties prises
Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Si les salariés ont pu recevoir une sensibilisation à l'environnement dans le cadre de la mise en place de l'ISO 14001 pour les sociétés concernées, certaines formations entièrement dédiées à l'environnement ont été financées en 2017 (0,5 % des heures de formations).

b. Pollution

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les différents sites de production mettent en place dans les ateliers un système de dépoussiérage industriel, en fonction des machines et outils utilisés. Sur certains sites, il existe des systèmes de bacs de rétention sur des cuves contenant des produits chimiques.

La moitié des sociétés du Groupe ont des obligations particulières en matière de protection de l'environnement et une majorité d'entre elles a mis en place une procédure opérationnelle en cas de situation d'urgence.

Enfin, d'une manière générale, la certification ISO 14001 ainsi que les contrôles de la DREAL accroissent la rigueur dans la gestion des déchets et la mise en place des mesures en matière de prévention de la pollution.

Toute autre forme de pollution spécifique à une activité et notamment les nuisances sonores ou lumineuses

L'activité des sociétés du Groupe n'est pas génératrice de nuisance sonore ou lumineuse particulière, et sur les postes où cela est nécessaire, les salariés sont équipés de bouchons auditifs.

c. Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets

- **Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets**

Aux différents stades de la production la plupart des sociétés du groupe prenne des mesures pour réduire leurs déchets. Dès la conception des produits, plusieurs sociétés ont opté pour l'éco conception que cela soit en matière de choix des matériaux (DOM KG, DOM METALUX) ou dans limitation des consommations d'énergie (DOM TITAN) ou encore dans l'utilisation de matériaux recyclés pour la fabrication ou l'emballage des produits (EURO ELZETT, PICARD SERRURES).

Un effort particulier est fait par les sociétés du groupe pour utiliser des matériaux recyclés dans le cadre des packagings. Au stade final, la plupart des déchets fait l'objet d'un tri et est recyclé. En effet, dans le cadre du recyclage beaucoup de déchets sont valorisés. Il s'agit notamment de l'acier, de l'inox, de l'aluminium, du laiton, etc…

Plusieurs formules sont utilisées pour le recyclage des déchets :

- Les filières spécialisées,
- Le retour au fournisseur.

Toutes les sociétés du Groupe, ont communiqué le volume des déchets 2017. Toutes trient leurs déchets.

	2017	2016	Variation N/N-1
Déchets dangereux	254 036 kg	203 040 Kg	+25%
Déchet industriel banal	1 918 084 Kg	1 923 148Kg	-0,3%
Dont papier	61 700 Kg	58 380 Kg	+6%
Dont carton	44 380 Kg	34 780 Kg	+27,6%
Dont bois	68 676 Kg	77 820 Kg	-12%
Dont plastique	23 011 Kg	22 748 Kg	+ 1.2%
Dont ferraille	1 860 499 Kg	1 639 701 Kg	+13.5%
Dont autres	203 123 Kg	160 393 Kg	+26.6%

Utilisation durable des ressources

- **la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

La nature de l'activité des sociétés ne nécessite pas une surveillance particulière concernant la consommation d'eau. En effet, celle-ci est réduite à un usage domestique. 13 sociétés sur 14 ont transmis leurs données en matière de consommation d'eau :

2017	2016	2015
22 283 m3	20 300 m3	22 600 m3

Entre 2015 et 2017, la consommation d'eau a légèrement diminué (-1,5 %).

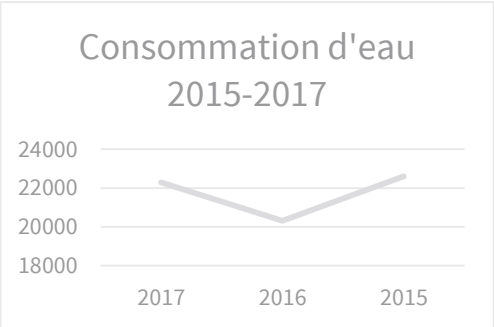

- **La consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Outre des investissements dans des machines optimisant les imbrications des pièces dans les tôles pour générer moins de déchets, les sociétés du groupe poursuivent leurs efforts en matière :

- De conception des produits grâce à l'écoconception,
- L'utilisation de matières premières recyclables,
- Le recyclage effectif de matières premières,
- L'utilisation d'emballages recyclés.

- **La consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (consommation de gaz et d'électricité)**

	2017	2016	2015	Variation 2016/2017
Consommation électrique en KwH	14 991 955	15 187 850	13 923 011	-1,3%
Consommation de Gaz	10 445 606	10 402 472	11 203 979	+0,41

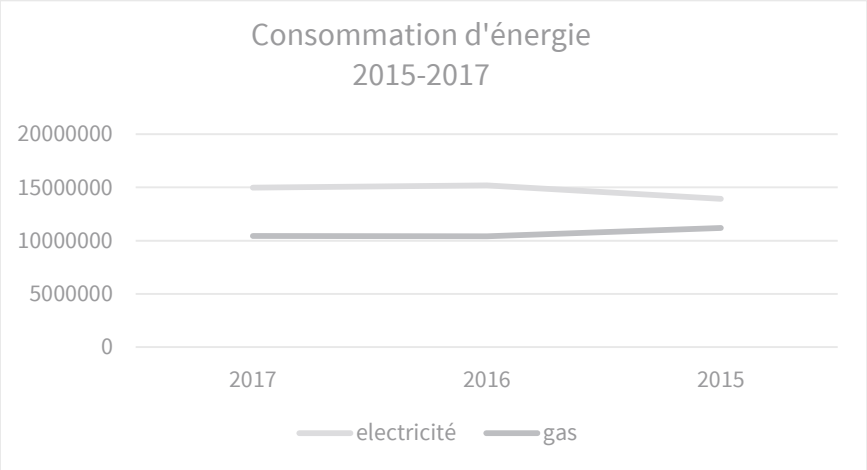

d. Changement climatique

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effets de serres générés du fait de l'activité de la société notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

L'impact des émissions de gaz à effet de serre n'est pas quantifié au niveau du Groupe. L'activité du Groupe ne permet pas, par nature, de mesures fortes dans ce domaine.

Le Groupe a pris des mesures pour quantifier sa consommation de fioul. Toutes les sociétés ont complété les données relatives à la consommation de fioul y compris pour N-1.

Ainsi en 2016, la consommation est de 254 KLitres (12 sociétés concernées) et de 267Klitres en 2017.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Globalement, les sociétés commencent à mettre en place progressivement des mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

e. Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Chaque société s'assure de préserver au maximum, l'environnement dans lequel elle est située (protection des rivières, contrôle des rejets, double protection de cuves en cas de fuites, etc).

Pour autant l'activité des sociétés du Groupe DOM SECURITY ne permet pas de fortes actions sur ce point.

2. POLITIQUES APPLIQUEES

Depuis sa création, le Groupe s'emploie à respecter l'ensemble des normes relatives à la protection de l'environnement et encourage les bonnes pratiques.

Une formalisation des grands principes devra être envisagée au cours des prochains exercices en vue d'une harmonisation.

3. RESULTATS DES POLITIQUES

Si le moteur des politiques reste principalement les économies financières réalisées, ceci porte ces fruits dans la mesure où les sociétés ont globalement réduit leurs consommations d'eau, de fioul et de gaz. Seules les consommations électriques ont augmenté.

L'ensemble s'inscrit dans un contexte global de croissance de l'activité ce qui ne peut qu'augmenter la satisfaction de ces résultats.

F. Effet de l'activité quant au respect des droits de l'Homme

1. DESCRIPTION

Le Groupe DOM SECURITY contribue, à son niveau, par ses actions quotidiennes respectueuses des travailleurs, de l'environnement et des parties prenantes, au respect des droits de l'homme.

2. POLITIQUES APPLIQUEES

Le risque majeur de perte de réputation ou de confiance des consommateurs est jugé non significatif.

3. RESULTATS DES POLITIQUES

Cet indicateur n'est pas mis en place dans le Groupe et ne le sera pas dans un horizon proche.

G. Informations non renseignées

Vu l'analyse des risques, les informations suivantes n'ont pas été renseignées dans le rapport :

- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.
- Autres actions engagées au titre des informations sociétales, en faveur des droits de l'homme.
- Gaspillage alimentaire.
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.
- Utilisation des sols.

H. SYNTHESE DES RISQUES

L'ensemble des informations communiquées ci-dessous font apparaître différents risques qui sont synthétisés dans les tableaux ci-après.

Type d'informations extra financières		Exemple de risques pour le Groupe	Qualification du risque	
Lutte contre la corruption		Amende	Fort	4/5
		Réputation	Faible	1,5/5
Social	Santé et sécurité	Réputation/ image	Fort	4/5
		Défaut d'attractivité	Modéré	2/5
		Coûts financiers	Fort	4/5
	Emploi et compétences	Perte des talents	Modéré	2/5
		Coûts recrutement/ formation	Faible	1/5
	Management	Dégradation du climat social	Modéré	2/5
		Perte d'engagement et coûts	Modéré	2/5
	Egalité	Discrimination : image	Modéré	2/5
		Diversité : image	Modéré	2/5
Sociétal	Engagement local	Difficultés avec la population locale	Très faible	0,5/5
	Relations clients	Sécurité produits	Fort	3,5/5
		Réputation	Fort	3,5/5
		Perte de Chiffre d'affaires	Fort	3,5/5
	Relations fournisseurs	Rupture et coûts d'approvisionnement	Modéré	2.5/5
Environnemental	Politique environnementale	Perte de droits d'exploitation	Faible	1/5
		Pollution de site / réputation	Faible	1,5/5
	Changement climatique	Changement climatique et obsolescence produits	Faible	1,5/5
		Efficacité énergétique	Faible	1,5/5
	Economie circulaire	Gestion des déchets	Modéré	2.5/5
Droits de l'homme		Confiance	Très faible	0,5/5
		Réputation	Très faible	0,5/5

La qualification du risque a été établie avec une approche multicritères prenant notamment en compte, le nombre de sociétés et l'effectif concerné, le risque financier en termes de perte de chiffre d'affaires, de surcoûts de charges, de pertes d'opportunités d'économies ou d'amendes…

Ainsi l'échelle est la suivante :

Risques	Echelle
Très faible	0/5 à 0,5/5
Faible	0,5/5 à 1,5/5
Modéré	2/5 à 3/5
Fort	3,5/5 à 4,5/5
Très fort	4,5/5 à 5/5

Google
Say "OK Google"
12:05
tapkey
DOM
tapkey

Comptes annuels

BILAN ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

(En K€)	Net	Net
	31-12-2017	31-12-2016
Immobilisations incorporelles	75	149
Immobilisations Corporelles	229	375
Immobilisations Financières	77 535	77 235
Total de l'Actif Immobilisé	77 839	77 759
Créances clients & comptes rattachés	3 076	1 640
Créances diverses	10 149	9 832
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	12 671	13 059
Charges constatées d'avance	-	34
Total de l'Actif Circulant	25 896	24 565
Total de l'ACTIF	**103 735**	**102 324**

PASSIF

(En K€)	**31-12-2017**	**31-12-2016**
Capital	36 659	36 659
Primes d'Emissions, Fusion, Apports	1 570	1 570
Réserves	35 687	36 395
Résultat	7 737	3 495
Capitaux Propres	81 653	78 119
Provisions pour risques et charges	-	285
Dettes financières	5 154	6 502
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	379	446
Dettes diverses	16 549	16 972
Dettes	22 082	24 205
Total du PASSIF	**103 735**	**102 324**

Comptes annuels

COMPTES DE RESULTAT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2017

(En K€)	31-12-2017	31-12-2016
Chiffre d'affaires net	2 849	2 665
Autres produits d'exploitation	10	73
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Produits d'exploitation	2 859	2 738
Charges externes	-2 269	-2 153
Impôts, Taxes & Assimilés	-17	-24
Frais de personnel	-667	-534
Dotations aux amortissements et aux provisions	-220	-265
Autres charges	-63	-41
Charges d'exploitation	-3 236	-3 017
RESULTAT EXPLOITATION	-377	-279
RESULTAT FINANCIER	9 302	4 330
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 925	4 051
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-224	-99
Impôt Société	-964	-458
RESULTAT NET	**7 737**	**3 495**

Comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont le total est de 103 735 K€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le résultat est un bénéfice de 7 737 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles comptables d'établissement ou de présentation des comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 Novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indications contraires, les montants ci-après sont indiqués en milliers d'Euros (K€).

Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions de brevets et licences acquis sont comptabilisés dans ce poste. L'amortissement est effectué sur la durée de protection juridique. Les frais d'enregistrement des marques déposées y sont aussi inscrits sans qu'ils fassent l'objet d'amortissement.

En dehors des situations exceptionnelles et significatives, les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge au cours de l'exercice dans lequel elles sont supportées. Lorsqu'elles sont immobilisées, avec le cas échéant les frais de dépôt de brevets, elles sont amorties sur trois ans à compter du début de commercialisation ou d'utilisation. Si les conditions d'inscription à l'actif cessent d'être réunies, elles font l'objet de provisions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Eléments	Durée	Amortissement fiscal
Matériel informatique neuf	3 ans	L
Matériel outillage	3 à 8 ans	L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissement dérogatoire.

Leasings, locations longue durée ou financière

Aucun bien utilisé par l'entreprise par ces moyens de financement n'est immobilisé.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût historique d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'utilité est estimée d'après une approche multicritère prenant en compte la quote-part de capitaux propres ainsi que l'historique et les perspectives de rentabilité.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Sauf exception dûment justifiée, toutes créances échues depuis plus de 12 mois sont intégralement dépréciées, celles de plus de six mois étant au moins provisionnées à 50 %.

Créances et dettes diverses

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable des créances est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont ajustées en fonction des cours de clôture en contrepartie des comptes de régularisation actifs ou passifs.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que, des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges.

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent du principe d'indépendance des exercices qui impliquent de soustraire les charges comptabilisées dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été reçue et les produits dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été exécutée par la société.

Engagements de retraite

La méthode retenue pour l'évaluation est la méthode prospective avec un taux d'actualisation de 2,3 %, une progression des salaires de 2,1 % y compris l'inflation. Les indemnités de départ à la retraite ont été évaluées en tenant compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence lors du départ à la retraite et du salaire probable en fin de carrière. Les hypothèses principales retenues sont que les départs se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Cet engagement n'est pas comptabilisé en provision mais figure en engagement hors bilan.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Intégration fiscale

La Société est mère d'intégration fiscale. Comme le prévoit la convention d'intégration fiscale, la quote-part de la filiale à la charge du Groupe est calculée comme si la société n'était pas intégrée.

Consolidation

La Société est détenue à 69,3 % par la société GROUPE SFPI, dont le siège social est 20, rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris, et y est consolidée par intégration globale.

Note sur les états comptables

I - Faits marquants de l'exercice

Des minoritaires de la société slovène DOM-TITAN ont pu être acquis pour 135 K€ faisant passer le pourcentage de détention de 96,14% à 98,63%.

DOM Security a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale DOM-METALUX à hauteur de 2 000 K€. Néanmoins les résultats de celle-ci ont contraint DOM SECURITY à comptabiliser une provision complémentaire de ses titres de 224 K€.

Suite à la réduction de capital par rachat et annulation d'actions de sa filiale DOM Participations, DOM SECURITY a reçu un montant de 1 237 K€.

II -Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Immobilisations incorporelles et corporelles

	Solde précédent	Augmentation	Diminution	Clôture
Incorporelles	328	-	-	328
Corporelles	1 440	-	-	1 440
Total	1 768	-	-	1 768
Amortissements & provisions	-1 243	-220	-	-1 463
Net	**525**	**-220**	**-**	**305**

Immobilisations financières

	Solde précédent	Augmentation	Diminution	Clôture
Participations	119 555	2 135	-1 237	120 453
Titres d'autocontrôle	1 180	-	-	1 180
Prêts et autres immo. Financières	255	-	-26	227
Total	120 990	2 135	-1 263	121 862
Provisions	-43 755		-572	-44 327
Net	**77 235**	**2 135**	**-1 835**	**77 535**

L'augmentation des participations concerne l'augmentation de capital de la société DOM-METALUX pour 2 000 K€ ainsi que le rachat de minoritaires de la société DOM-TITAN pour 135 K€.

La diminution des participations concerne la réduction de capital par rachat et annulation d'action de la société Dom Participations.

La variation des provisions concerne les titres DOM-METALUX, soit 348 K€ au titre du reclassement de la provision sur compte courant constituée antérieurement et 224 K€ de dotation complémentaire.

III - Capitaux propres

Le capital de 36 659 280 € est divisé en 2 443 952 actions libérées.

	Solde précédent	Variation capital	Variation provision réglementée et subvention d'investissement	Affectation du résultat	Clôture
Capital social	36 659	-	-	-	36 659
Prime d'émission ou apport	1 570	-	-	-	1 570
Réserve légale	3 907	-	-	-	3 907
Autres réserves				31 706	31 706
Report à nouveau	32 488	-	-	-32 414	74
Résultat de l'exercice précédent	3 495	-	-	-3 495	-
Résultat de l'exercice		-	-		7 737
Dividendes	-	-	-	4 203	-
Capitaux propres	78 119	-	-	-	81 653

La société détenant 42.165 titres d'autocontrôle, il y a eu 73 K€ de dividendes qui n'ont pas fait l'objet de distribution et qui ont été affectés en report à nouveau.

IV - Provisions pour Risques et Charges

	31-12-2016	Dotation	Reprise	31-12-2017
Provision d'exploitation	-			-
Provision exceptionnelle	285		-285	-
TOTAL	285		-285	-

La provision de 285 K€ dotée en 2014 concernant le différentiel d'impôt entre l'Allemagne et la Hollande a été payée entraînant ainsi sa reprise.

V - Emprunts et dettes financières

Aucun emprunt n'a été souscrit cette année. Le taux moyen d'intérêt des 2 emprunts en cours est de 0,86 %.

	31-12-2017	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et Dettes financières	5 150	1 353	3 797	-

La trésorerie positive de 12 671 K€ est placée à hauteur de 12 193 K€ en dépôts à terme rémunérés sans risques.

VI - Créances et dettes

Créances	31-12-2017	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	3 076	3 076	-	-
Personnel et comptes rattachés	13	13	-	-
Sécurité sociale, organismes sociaux	-	-	-	-
Etat – Impôts sur les bénéfices	548	548	-	-
Etat – TVA	149	149	-	-
Groupe & associés	7 056	7 056		-
Autres créances	2 383	2 383	-	-
Charges constatées d'avances	-	-	-	-
Total	**13 225**	**13 225**	**-**	**-**

Les créances clients correspondent à la refacturation annuelle des charges engagées pour le compte des sociétés du groupe.

Les autres créances correspondent essentiellement à une créance fiscale liée à la double imposition entre l'Allemagne et la Hollande. La forme juridique de DOM GMBH & CO KG rend son actionnaire DOM SECURITY redevable de l'impôt société allemand. Suite au redressement fiscal né du redressement des prix de transfert, DOM SECURITY a payé le redressement notifié au titre des exercices 2006-2009. Une procédure d'agrément a été initiée pour éviter la double imposition et être remboursé. La décision rendue le 17/02/2017 confirme un montant à recevoir de 1 367 K€ en principal. DOM SECURITY a dû également payer le redressement notifié au titre des exercices 2010-2013, dont le différentiel de taux d'impôt avait été provisionné. Un montant à recevoir de 963 K€ a été comptabilisée pour neutraliser la double imposition.

Dans le cadre de la convention de trésorerie, DOM SECURITY était prêteuse de : 1 098 K€ à DOM-METALUX, 523 K€ à DOM RONIS, 2 491 K€ à DOM-TITAN, 1 491 K€ à UCEM, 761 K€ à DOM-UK Ltd et 675 K€ à DOM-POLSKA.

Au titre de l'intégration fiscale la créance de DOM SECURITY est de 17 K€ vis à vis de ses filiales.

Dettes	31-12-2017	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs, comptes rattachés	379	379	-	-
Personnel, comptes rattachés	69	69	-	-
Sécurité sociale, organismes sociaux	94	94	-	-
Etat – Impôt sur les bénéfices	4 512	-	4 512	-
Etat – TVA	265	265	-	-
Etat – Autres	15	15	-	-
Groupe & associés	11 591	11 591	-	-
Autres dettes	2	2	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	**16 927**	**12 415**	**4 512**	**-**

La dette d'Impôt Société à plus d'un an provient des réductions d'impôts d'intégration fiscale liées aux déficits cumulés des sociétés intégrées qui seront à reverser au trésor public, pour leur compte, dès qu'elles seront redevenues bénéficiaires.

Dans le cadre de la convention de trésorerie, DOM SECURITY était emprunteuse à ses filiales, intérêts courus inclus, de : 3 467 K€ à DENY SECURITY, 1 373 K€ à PICARD-SERRURES, 529 K€ à DOM TSS, 60 K€ à EURO-ELZETT, 377 K€ à DOM Participations, 950 K€ à OMNITECH SECURITY, et 4 100 K€ à DOM GMBH.

La somme de 11 591 K€ due au Groupe est à comparer globalement :

- aux 7 056 K€ prêtés au Groupe ;
- aux 12 193 K€ placés en valeurs mobilières, en partie pour compte des filiales.

Les créances et dettes vis-à-vis des sociétés du Groupe se répartissent comme suit :

Prêts aux filiales	223	
Créances clients	3 076	
Groupe & associés Actifs	7 056	dont 17 au titre de l'impôt société
Dettes fournisseurs	113	
Groupe & associés Passifs	11 591	dont 709 au titre de l'impôt société

Au titre de l'intégration fiscale, la dette de DOM SECURITY se monte à 709K€ vis- à-vis de ses filiales. Elle correspond au surplus d'acomptes versés par rapport à l'impôt société final.

VII - Répartition des charges à payer dans les postes de bilan

Le détail de ce poste est le suivant :

Fournisseurs	92
Social-fiscal	106

VIII - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de refacturations de frais communs et de frais de personnel portés par DOM SECURITY pour le compte de ses filiales.

Ventilation par zone géographique :

National	1 156
Union Européenne	1 716
Autres Pays (Suisse)	28

Ventilation par activité :

	Total	Dont Groupe
Prestations de services & refacturation de frais	2 849	2 849
Total	2 849	2 849

IX - Résultat financier

Dividendes	9 256
Produit des placements	60
Intérêts nets des comptes courants	36
Intérêts des emprunts	-50
Total	9 302

La provenance des dividendes et revenus de participations est indiquée dans le tableau des filiales et participations.

X - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de (-223 K€) provient principalement de la dotation complémentaire sur titres DOM-METALUX.

XI -Autres informations

Les opérations réalisées avec les sociétés du Groupe ont donné lieu aux enregistrements suivants :

Refacturation de frais et de personnel	2 849
Produits d'exploitation	**2 849**
Charges externes des filiales de DOM SECURITY	-952
Charges externes des sociétés liées à GROUPE SFPI	-119
Charges d'exploitation	**-414**
Produits financiers	36
Dividendes	9 256

Les charges externes relatives à des sociétés liées au GROUPE SFPI sont constituées de frais de prospection commerciale en Europe par la société POINT EST pour 21 K€ et de 98 K€ facturés par GROUPE SFPI au titre des managements fees et de la sous-location des bureaux.

Les filiales DOM-CR, DOM UK, DENY SECURITY et l'établissement néerlandais de DOM Gmbh & Co KG facturent à DOM SECURITY des frais de personnels, coûts informatiques et dépenses marketing. Ces charges externes sont ensuite refacturées aux sociétés du Groupe conformément aux conventions en place.

XII - Fiscalité, ventilation de l'impôt

			Base imposable		
	Brut	Retraitement	Total	à + 33%	Impôt Société
Résultat d'exploitation	-377	1	-376	-376	-125
Résultat financier	9 302	-9 161	141	141	47
Résultat Exceptionnel	-224	213	-11	-11	-3
IS DOM Gmbh & Co KG [1]	-	-	-	-	1 019
Contribution / Dividendes					126
Intégration fiscale	-	-	-	-	-100
	IS Total				**964**

Le retraitement de résultat financier correspond à l'annulation des dividendes après déduction de la quote-part de frais et charges.

Le retraitement exceptionnel provient principalement de dotation aux provisions sur titres intragroupe.

[1] La société DOM Gmbh & Co KG est une société transparente. Sa société mère, DOM SECURITY, est redevable de l'impôt sur les sociétés en Allemagne qui n'est pas comptabilisé dans la filiale DOM Gmbh & Co KG. DOM SECURITY constate la charge de l'impôt concomitamment à l'enregistrement du revenu de sa participation.

Le résultat d'intégration fiscale provient des retraitements d'amortissements liés aux cessions intragroupes, et aux corrections diverses des impôts internes au Groupe.

XIII - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Aucune charge temporairement non déductible n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

XIV - Engagements hors bilan

Indemnités de départ en retraite 28 K€.

L'emprunt, dont le solde actuel est de 800 K€ ayant servi à acquérir 85 % des titres OMNITECH SECURITY est garanti par lesdits titres.

XV - Avances et rémunérations aux dirigeants

Conformément à l'Article L. 225-43 du code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

XVI - Effectifs moyens de l'entreprise

Cadres	Salariés	Intérimaires	Mises à disposition	Total Personnel
4	0,8	-	-	4,8

Au 31 décembre 2017, l'effectif de l'entreprise était de 5 personnes.

XVII - Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2017 s'élèvent à 75 K€.

XVIII - Evènements post clôture

A la date d'arrêté des comptes par la Conseil d'Administration, le 20 mars 2018, aucun événement significatif n'est intervenu.

Comptes annuels

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS – ARTICLE L.233-1 DU CODE DE COMMERCE

Sociétés	Capital	Réserves, report à nouveau avant résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres	Prêts, avances consentis non remboursés	Prêts, avances reçus non remboursés	Dividendes encaissés en 2017	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos
Participations françaises supérieures ou égales à 50%										
DOM-METALUX SAS SAINT-DIZIER Siren : 572 020 394	1 656	-4	99,96	9 691	8 264	1 098		-	-224	12 871
DENY SECURITY SAS SAINT-BLIMONT Siren : 552 105 603	414	12 880	99,73	25 530	-	-	3 467	2 103	2 862	22 828
DOM RONIS SAS SANCOINS Siren : 345 004 147	1 575	788	99,99	34 620	31 365	523	-	-	711	13 524
PICARD-SERRURES SAS FEUQUIERES-EN-VIMEU Siren : 341 148 823	1 015	3 697	99,99	2 894	-	-	1 373	944	1 380	17 710
DOM PARTICIPATIONS SAS - PARIS Siren : 485 054 860	1 000	176	100,00	1 083	-	-	377	-	36	209
OMNITECH SECURITY SAS - PARIS Siren : 482 646 015	250	765	100,00	3 304	-	-	950	700	673	9 613
Participations étrangères supérieures ou égale à 50 %										
DOM Gmbh & Co KG Brühl – ALLEMAGNE	2 503	6 031	100,00	17 157	-	-	4 100	4 521	1 997	64 567
DOM-CR Spa Turin - ITALIE	1 144	269	100,00	5 057	2 860	-	-	250	204	5 283
EURO ELZETT Sopron - HONGRIE	870	3 876	100,00	3 797	-	-	60	679	435	8 102
ELZETT Sopron Sopron - HONGRIE	1 490	509	50,00	778	51	-	-	-	26	11 178
DOM POLSKA Czestochowa - POLOGNE	256	716	100,00	2 104	1 439	892	-	-	122	4 977
DOM CZECH Spol Prague - TCHEQUIE	4	550	100,00	3	-	-	-	-	91	1 218
DOM-TITAN Kamnik – SLOVENIE	6 497	1 544	98,63	3 064	-	2 498	-	-	-577	15 622
DOM-UK Ltd Wolverhampton – UK	41	792	100,00	963	-	761	-	-	-273	3 998
DOM Suisse SA Altendorf SUISSE	923	773	100,00	1 451	-	-	-	59	319	3 562
DOM ROMANIA SRL Prahova ROUMANIE	468	-201	100,00	490	214	-	-	-	68	761
SECU BETEILIGUNGS Gmbh Brühl - ALLEMAGNE	25	148	100,00	25	-	-	-	-	13	-
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD Mondragon - Espagne	206	-1 124	100,00	134	134	1 491	-	-	126	3 776
METALURGICA CERRAJERA DE MONDRAGON - MCM	2 692	6 195	100,00	8 305		-	-	-	539	11 774

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017

(En K€)	Note	31-12-2017	31-12-2016
Goodwill	1	33 334	33 334
Immobilisations incorporelles	2	1 636	1 160
Immobilisations corporelles	3	30 673	28 266
Participations dans les entreprises associées	4	1 161	1 101
Autres actifs financiers non courants	6.1	1 813	1 680
Impôts différés actifs	12	10 945	10 544
Total Actifs non courants		**79 562**	**76 085**
Stocks et en-cours	5	37 627	35 668
Créances clients	6.2	29 226	27 702
Autres actifs financiers courants	6.3	8 655	7 274
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.4	31 627	31 889
Total Actifs courants		**107 135**	**102 533**
Total de l'ACTIF		**186 697**	**178 618**

(En K€)	Note	31-12-2017	31-12-2016
Capital		36 659	36 659
Réserves consolidées/Part du Groupe		46 693	41 450
Résultat/Part du Groupe		10 988	11 003
Capitaux propres Part Groupe	**7**	**94 340**	**89 112**
Intérêts minoritaires		129	383
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	**7**	**94 469**	**89 495**
Provisions non courantes	8	41 621	38 891
Dettes financières à long terme	10	7 639	6 831
Impôts différés passifs	12	1 694	1 803
Total Passifs non courants		**50 954**	**47 525**
Provisions courantes	9	2 322	2 882
Dettes financières à court terme	10	2 975	2 375
Dettes fournisseurs	11	14 326	14 333
Passifs d'impôts exigibles	11	375	1 452
Autres passifs courants	11	21 276	20 556
Total Passifs courants		**41 274**	**41 598**
Total des Passifs et des Capitaux propres		**186 697**	**178 618**

Comptes consolidés

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017

(En K€)	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires net	**14**	**174 436**	**170 256**
Production stockée		2 010	1 138
Achats consommés y compris sous-traitance		-52 569	-49 619
Marge Brute	14	123 877	121 775
% de chiffres d'affaires		71,0%	71,5%
% de production		70,2%	71,0%
Autres produits d'exploitation et subvention		1 143	1 461
Dotations nettes aux provisions	15	-1 476	-244
Charges externes		-30 762	-31 285
Impôts, taxes & assimilés		-1 175	-1 214
Frais de personnel		-68 275	-65 758
Dotations aux amortissements		-6 265	-6 568
Autres charges		-1 116	-1 534
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		**15 951**	**16 633**
% du chiffre d'affaires		9,1%	9,8%
Coût des Restructurations		-	-643
Autres produits et charges non récurrents		-	
Variation des pertes de valeur et Dépréciation des goodwill	1	194	-455
RESULTAT OPERATIONNEL		**16 145**	**15 535**
% du chiffre d'affaires		9,3%	9,1%
Produits financiers	16	537	706
Charges financières	16	-780	-740
RESULTAT FINANCIER		**-243**	**-34**
RESULTAT AVANT IMPOT		**15 902**	**15 501**
Impôt Société	17	-4 961	-4 399
Résultat mis en équivalence		59	-84
RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDEES		**11 000**	**11 018**
% du chiffre d'affaires		6,3%	6,5%
- Part des minoritaires		12	15
- Part de la société mère		10 988	11 003
- Résultat net par action (hors Autocontrôle) en euros	18	4,57	4,58

Comptes consolidés

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2017

(En K€)	Note	2017	2016
Résultat net de l'exercice		11 000	11 018
Autres éléments du résultat global pouvant ultérieurement être reclassés dans le résultat consolidé (brut)			
- Ecarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		-146	2
- Instruments financiers, réévaluations d'actifs financiers disponibles à la vente, excédent de réévaluation		-34	38
Impôt sur ces autres éléments du résultat global		-	-
Autres éléments du résultat global définitivement reclassés hors du résultat consolidé (brut)			
- Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		-2 116	274
Impôt sur ces autres éléments du résultat global		601	-123
Résultat global total		9 305	11 209
- Porteurs de capitaux de la société mère		9 293	11 194
- Intérêts minoritaires		12	15

Comptes consolidés

TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017

(En K€)		2017	2016
Résultat avant impôt	(*)	**15 902**	**15 501**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
- Dotations aux amortissements d'exploitation	(*)	5 908	6 568
- Variation des provisions d'exploitation, financière et non courantes	(*)	36	-441
- Variation des provisions pour perte de valeur	(*)	194	455
- Plus ou moins-values de cession	(*)	-12	-7
Variation nette du besoin en fonds de roulement			
- Variation des stocks et encours		-1 919	-1 790
- Variation des clients		-1 395	3 328
- Variation des fournisseurs		315	-1 480
- Variation des autres créances et dettes		-2 271	90
Flux de trésorerie provenant des activités		16 758	22 224
Impôts sur le résultat	(*)	-4 882	-3 897
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		**11 876**	**18 327**
Cessions d'immobilisations		102	392
Acquisition des titres consolidés		-311	-113
Trésorerie provenant des sociétés acquises		-13	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-8 840	-5 908
Acquisitions d'immobilisations financières		-178	-126
Variation des dettes sur immobilisations			-52
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**-9 240**	**-5 807**
Augmentation des crédits-baux et locations financières		-	-
Augmentation des dettes auprès des établissements de crédit		3 620	270
Augmentation des autres dettes financières		230	
Remboursement des crédits-baux et locations financières		-72	-75
Remboursement des dettes auprès des établissements de crédit		-2 371	-2 395
Remboursement des autres dettes financières		-10	-113
Rachat des titres d'autocontrôle			
Dividendes versés par DOM SECURITY		-4 203	-3 603
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		-5	-5
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		**-2 811**	**-5 921**
Variation de trésorerie		**-175**	**6 599**
Trésorerie à l'ouverture de la période (1)		31 730	25 125
Impact des variations des taux de change		-113	6
Trésorerie à la clôture de la période (1)		31 442	31 730
Variation de trésorerie constatée		**-175**	**6 599**
Capacité d'autofinancement (*)	(*)	**17 163**	**18 179**
(1) La trésorerie de clôture se décompose en :			
Disponibilités		9 201	11 665
Equivalents de trésorerie		22 426	20 224
Trésorerie active		*31 627*	*31 889*
Découverts et crédits spots		*-185*	*-159*
Trésorerie		*31 442*	*31 730*

(*) Sommes incluses dans la capacité d'autofinancement

Comptes consolidés

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017

	Part du Groupe					Intérêts minoritaires	**Total**
	Capital	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat	Total		
Solde au 31-12-2015 publié	**36 659**	**38 741**	**-550**	**6 600**	**81 450**	**839**	**82 289**
Reclassement		410	-410		-		
Solde au 31-12-2015	36 659	39 151	-960	6 600	81 450	839	82 289
Affectation du résultat		2 998		-2 998	-		
Dividendes versés				-3 602	-3 602	-5	-3 607
Actions d'autocontrôle		354			354		354
Total des transactions avec les actionnaires	-	*3 352*	-	*-6 600*	*-3 248*	*-5*	*-3 253*
Variation de périmètre		*-285*			*-285*	*-466*	*-751*
Autres éléments du résultat global		190	2		192		192
Résultat de la période				11 003	11 003	15	11 018
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	*190*	*2*	*11 003*	*11 195*	*15*	*11 210*
Solde au 31-12-2016	**36 659**	**42 408**	**-958**	**11 003**	**89 112**	**383**	**89 495**
Affectation du résultat		6 800		-6 800	-		
Dividendes versés				-4 203	-4 203	-5	-4 208
Actions d'autocontrôle							
Total des transactions avec les actionnaires	-	*6 800*	-	*-11 003*	*-4 203*	*-5*	*-4 208*
Variation de périmètre		*138*			*138*	*-261*	*-123*
Autres éléments du résultat global		-1 549	-146		-1 695	-	-1 695
Résultat de la période				10 988	10 988	12	11 000
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	*-1 549*	*-146*	*10 988*	*9 293*	*12*	*9 305*
Solde au 31-12-2017	**36 659**	**47 797**	**-1 104**	**10 988**	**94 340**	**129**	**94 469**

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

Introduction

Le groupe DOM SECURITY rassemble 25 sociétés qui conçoivent, fabriquent et commercialisent des systèmes de contrôle d'accès mécaniques et électroniques, des serrures pour matériels et équipements et des serrures pour le bâtiment, principalement en Europe.

La société anonyme à Conseil d'Administration DOM SECURITY, dont le siège social est au 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 Paris, en est la maison mère. La société DOM SECURITY a la nature de holding.

En date du 20 mars 2018, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe DOM SECURITY pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

Le groupe DOM SECURITY est détenu à 69,3 % par la société Groupe SFPI, dont le siège social est situé 20, rue de l'Arc de Triomphe - 75017 Paris.

Faits marquants

Le chiffre d'affaires consolidé progresse de 2,5 % par rapport à 2016. Avec 8,2% d'augmentation, l'Europe de l'Ouest (France et Royaume-Uni) a la croissance la plus soutenue.

Fin septembre 2017, le Groupe a acquis, par sa filiale OMNITECH SECURITY, pour 176 K€, 75 % du capital de la start-up INVISSYS spécialisée dans les objets connectés dédiés à la sureté. Cette société a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 35 K€.

Liste des sociétés consolidées

Nom	Pays	Ville	% contrôle 2017	% contrôle 2016	Numéro SIREN	Activité	Méthode de consolidation
Dom Security	France	Paris			378.557.474	Holding	I.G.
Dény Security	France	Saint Blimont	99,73	99,73	552 105 603	Serrurerie	I.G.
Dom-Métalux	France	Saint Dizier	99,96	99,92	572 020 394	Serrurerie	I.G.
Picard-Serrures	France	Feuquières en Vimeu	99,99	99,99	341 148 823	Serrurerie	I.G.
Dom Ronis	France	Sancoins	99,99	99,99	345 004 147	Serrurerie	I.G.
Dom-Uk Ltd	G.B.	Wolverhampton	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Dom-CR Spa	Italie	Turin	100	100	5988590013	Serrurerie	I.G.
Elzett-Sopron	Hongrie	Sopron	50	50	/	Galvanisation	M.E.
Euro-Elzett	Hongrie	Sopron	100	100	11404006	Serrurerie	I.G.
Dom Polska (ex-Metalplast)	Pologne	Czestochowa	100	100	5730003798	Serrurerie	I.G.
Dom Czech Spol	Rép Tchéque	Prague	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Dom-Titan	Slovénie	Kamnik	98,63	96,14	34816712	Serrurerie	I.G.
Titan Zagreb	Croatie	Zagreb	30	30	/	Serrurerie	M.E.
Titan-Okovi Doo	Serbie	Belgrade	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Dom TSS	France	Sancoins	100	100	348 541 798	Serrurerie	I.G.
Dom Suisse	Suisse	Altendorf	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Dom Gmbh & Co KG	Allemagne	Brühl	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Dom Participations	France	Paris	100	100	485 054 860	Holding	I.G.
Secu Beteiligungs Gmbh	Allemagne	Brühl	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Dom Romania	Roumanie	Prahova	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Hongrie	Hongrie	Sopron	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Ucem Sistemas de Seguridad	Espagne	Mondragon	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Iberica	Espagne	Mondragon	52	52	/	Serrurerie	I.G.
DOM MCM	Espagne	Mondragon	100	100	/	Serrurerie	I.G.
Omnitech Security	France	Merignac	100	100	482 646 015	Système sécurité	I.G.
Springcard (ex Proactive)	France	Palaiseau	33,9	33,9	429 665 482	Système sécurité	M.E.
Invissys	France	Merignac	75,0	-		Système sécurité	I.G.
DIS	Autriche	Vienne	66,7	-		Serrurerie	I.G.

Abréviation : I.G : Intégration globale, ME : Mise en équivalence

Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

1. Referentiel

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2017 et 2016.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 du groupe DOM SECURITY ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2017.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 :

- Modification d'IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir ;
- Modification d'IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2014-2016.

Ces textes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe DOM SECURITY.

DOM SECURITY n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et améliorations adoptées par l'UE.

La société a mené une analyse sur la norme « IFRS 15 Produits des activités courantes » et en a conclu qu'il n'y aura pas d'impact. DOM SECURITY est en cours d'analyse de l'impact de la norme IFRS 16 Contrats de location. Cette norme a été publiée mais ne doit pas être applicable avant 2019.

Présentation des états financiers

Le Groupe DOM SECURITY publie des états financiers annuels au 31 décembre et des états financiers semestriels résumés au 30 juin, conformément aux principes du référentiel. Les principales conventions de présentation sont les suivantes :

- Regroupement par postes : par nature;
- Classement des actifs et passifs : par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture ;
- Classement des produits et charges : par nature et incorporation au coût d'un élément d'actif ou de passif en application d'une norme ou interprétation ;
- Compensation : en application d'une norme ou interprétation pour les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part ;

Méthodes comptables, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective : ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les principales estimations réalisées lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour la valorisation et la durée d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le calcul des provisions pour avantages du personnel et des autres provisions. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel stagnant et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le Groupe consolide par intégration globale les entités contrôlées, et par mise en équivalence celles sur lesquelles il exerce une influence notable.
Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'a été appliqué cette année.

4. CHANGEMENT DE PRESENTATION

Aucun changement de présentation n'a été appliqué cette année.

5. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.
Les charges et produits du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice.
Les écarts résultant de cette méthode de conversion sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global et figurent au bilan dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ».
Les taux utilisés sont les suivants :

	Taux clôture 2017	Taux moyen 2017	Taux clôture 2016	Taux moyen 2016
CHF (Suisse)	1,17	1,11	1,07	1,09
GBP (Angleterre)	0,89	0,87	0,86	0,82
HUF (Hongrie)	310,33	309,35	309,83	312,22
PLN (Pologne)	4,18	4,26	4,41	4,37
RON (Roumanie)	4,66	4,57	4,54	4,50
RSD (Serbie)	118,21	121,20	123,40	122,95
CZK (République Tchèque)	25,54	26,35	27,02	27,04
HRK (Croatie)	7,44	7,47	7,56	7,54

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des frais de développement, les brevets et logiciels évalués. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels — 1 à 3 ans
- Brevets — durée de protection juridique
- Frais de développement — 3 ans à compter de la commercialisation
- Autres immobilisations incorporelles — 1 à 5 ans

Les frais de développement ne sont immobilisés que s'ils concernent un investissement significatif. Les coûts sont immobilisés à partir du moment où notamment le projet est techniquement faisable, son marché identifié et sa rentabilité calculée avec une fiabilité raisonnable. Les dépenses antérieures ne sont jamais recyclées.

Les marques ou fonds de commerce générés en interne ne sont pas immobilisés.

7. GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 :

- Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges ;
- Les intérêts minoritaires peuvent, sur option prise individuellement pour chaque regroupement, être évalués à la juste valeur, en intégrant leur quote-part de goodwill ;
- Les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées directement en capitaux propres, sans création de goodwill complémentaire ;
- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle, cette réévaluation étant enregistrée directement en résultat de l'exercice et non pas en capitaux propres.

Les goodwill sont affectés au plus tard 12 mois après la date d'acquisition, aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur. Les actifs acquis destinés à être cédés sont minorés des coûts de la revente.

L'écart entre le coût du regroupement (prix payé majoré des frais d'acquisition à l'exclusion des coûts de financement) et la quote-part des capitaux propres après affectation revenant à l'acquéreur constitue le goodwill.

Le goodwill n'est pas amorti. Il est testé, au moins une fois par an, ou plus en cas d'indice de perte de valeur, et fait l'objet éventuel d'une dépréciation irréversible.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode de référence à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction d'une valeur résiduelle généralement nulle car peu importante et significative.

Les amortissements sont calculés principalement selon le mode linéaire en fonction de sa durée d'utilité.

Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions 20-25 ans
- Mobilier, agencements et matériels de bureau 3-10 ans
- Matériels de production et équipements 3- 8 ans
- Biens d'occasion 2- 3 ans

Les leasings sont immobilisés avec constatation en contrepartie d'une dette financière déterminée d'après les taux d'intérêt du contrat. Ils sont amortis sur les durées suivantes :

- Constructions 20 ans
- Matériel de production 3- 8 ans

Les locations financières sont retraitées si le contrat a une durée supérieure à deux années et ne concerne pas un véhicule. Le bien est immobilisé pour la valeur actualisée des flux du contrat au taux d'intérêt de celui-ci et par défaut aux taux TEC à 10 ans de l'année majoré de 2 %.

Le bien est amorti sur la durée du contrat sauf pour les locations de moins de quatre ans ne concernant pas du matériel informatique où il est alors considéré que le contrat sera renouvelé une fois.

Les installations de traitement de surface ne font pas l'objet d'une obligation légale de démantèlement entraînant la comptabilisation d'un actif à amortir.

9. Perte de valeur

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations corporelles, font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, et au moins une fois par an s'agissant des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Ce test est effectué au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux filiales de DOM SECURITY.

La valeur nette comptable d'un actif, ou de l'UGT elle-même, est comparée à sa valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente (valeur de vente ou de marché moins coût de sortie) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des cash-flows futurs.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré des capitaux permanents en retenant :

- 40 % d'endettement forfaitaire rémunéré au taux d'intérêt moyen de l'année du TEC à 10 ans majoré de 1 %, puis diminué de la déductibilité fiscale ;
- 60 % de fonds propres à rémunérer au taux sans risque (TEC à 10 ans) plus une prime de risque moyenne publiée majorée d'un coefficient Bêta de risque propre à chaque société variant entre 1,3 et 2,0.

Les flux futurs ont pour point de départ le budget de l'année suivante multiplié par un coefficient de probabilité basé sur le ratio: résultats d'exploitation réalisés / résultats d'exploitation budgétés au cours des exercices précédents.

Ces flux sont, à défaut de perspectives spécifiques, augmentés chaque année de l'inflation sur les quatre années suivantes. La valeur terminale de la cinquième année est obtenue en divisant le flux par le coût moyen pondéré des capitaux permanents sans minoration de l'inflation ce qui revient techniquement à considérer que les résultats s'effriteront chaque année de l'inflation.

La valeur d'utilité ainsi calculée doit couvrir le montant des actifs immobilisés et du goodwill.

Toute insuffisance entraîne d'abord une dépréciation irréversible du goodwill. Au-delà, à l'exception des terrains et constructions dont la valeur vénale est supérieure à la valeur nette comptables, il est constaté une dépréciation réversible sur les autres actifs immobilisés dans la limite de leur valeur nette comptable.

10. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par ses amendements.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe, lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue quatre catégories d'actifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique résultant d'une évaluation spécifique (classement selon IFRS 7) :

- actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- prêts et créances : l'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs disponibles à la vente :
  - Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués par les titres de participation non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de manière fiable, les actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition.
  - Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de pertes de valeur qui sont comptabilisées en résultat. La juste valeur est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue plusieurs catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- passifs financiers évalués à leur juste valeur : les emprunts sont initialement évalués à la juste valeur des montants reçus diminuée des coûts de transactions,
- autres passifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués au coût amorti.

11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La catégorie des prêts et créances comprend également la trésorerie, c'est-à-dire les caisses, les dépôts à vue et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides à trois mois au plus, indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent également le poste « Concours bancaires » présenté au passif.

12. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks, est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ».

Les produits finis et les encours de productions sont évalués à leur coût de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Par ailleurs, une probabilité d'utilisation des stocks est déterminée d'après le taux de rotation des articles créés depuis plus d'un an.

Lorsque la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

Les éléments en stocks à provisionner sont identifiés d'après leur rotation. Une dépréciation est calculée selon les modalités suivantes :

- Taux de rotation supérieur à 4 ans de consommation : dépréciation à 100% ;
- Taux de rotation supérieur à 3 ans de consommation : dépréciation à 75% ;
- Taux de rotation supérieur à 2 ans de consommation : dépréciation à 50% ;
- Taux de rotation supérieur à 1 an de consommation : dépréciation à 25% ;
- Tout produit nouveau de moins de 12 mois ne devant pas faire l'objet de provision.

Le montant de la provision ainsi calculée est ajustée en fonction des probabilités d'utilisation par produit, afin d'aboutir à la valeur nette de réalisation des stocks.

13. CREANCES

Les créances sont retenues à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients à provisionner sont identifiées sur la base de l'antériorité. Une dépréciation est calculée selon les modalités suivantes :

- Toute créance non couverte par une assurance-crédit à plus d'un an est provisionnée à 100% ;
- Toute créance non couverte par une assurance-crédit à plus de 6 mois est provisionnée à 50% minimum,
- Toute créance non couverte par une assurance-crédit à plus de 3 mois est provisionnée à 25% minimum,
- Les créances couvertes par une assurance-crédit sont provisionnées à 100% dès lors que la date butoir de remise à l'assureur est dépassée,
- Les créances couvertes par une assurance-crédit en demande d'indemnisation auprès de l'assureur sont provisionnées pour leur montant non couvert par l'assurance.

Le montant de la provision ainsi calculée est ajusté en fonction des probabilités de recouvrement des encours client ligne par ligne

14. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers existe, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour garanties sont calculées de manière statistique à partir des coûts de garanties pris en charge au cours de l'exercice, multiplié par le chiffre d'affaires restant à garantir, divisé par le chiffre d'affaires sur lequel les garanties ont couru.

Lorsqu'il y a une obligation de remplacement d'un produit, la provision est déterminée de façon statistique en fonction des estimations propres à la catégorie du produit concerné.

15. ENGAGEMENTS DE RETRAITE, MEDAILLES DU TRAVAIL

Les indemnités de fin de carrière et médailles du travail constituent des régimes à prestations définies. Ils sont comptabilisés en provisions non courantes. Ils sont évalués selon une méthode actuarielle prospective répartissant les prestations au prorata des années de services (méthode des unités de crédits projetées). Les hypothèses principales retenues sont que les départs en retraite se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres. Les pensions de retraite complémentaire du personnel de DOM Allemagne sont aussi évaluées selon la même méthode des unités de crédits projetées par un actuaire externe.
La provision tient compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence aux dates de réalisation des évènements générateurs de paiements.
La norme comptable impose d'appliquer comme taux actuariel les taux de rendement des obligations des sociétés de catégories AA pour des durations reflétant le calendrier des décaissements. Le taux actuariel ainsi retenu est compris en 2017 entre 0,75 % et 2.28 % pour les sociétés de la zone euro et entre 2,9 % et 3,5 % pour les autres, contre 1,8 % en 2016.
Symétriquement il est pris en compte une inflation de 1,1% en 2017 (0,6 % en 2016) et une progression des salaires due aux promotions hors inflation, variables par pays, se situant entre 1% dans la zone euro et 3% dans la zone hors euro.
Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses sont comptabilisés directement dans le résultat global avant d'être classés en réserves au bilan.

16. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.
Les goodwill dégagés lors de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en monnaie étrangère et convertis par la suite au cours de clôture.

17. IMPOT SOCIETE

Le montant des impôts effectivement dû à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés calculés selon la méthode bilancielle, c'est-à dire sur la base, des différences temporelles existant entre les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des comptes consolidés et les valeurs fiscales.

L'excédent des impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant au déficit reportable, sur les impôts différés passifs, est constaté dès lors que la probabilité de la réalisation de résultats futurs bénéficiaires est établie dans l'entité fiscale concernée.

La CVAE, répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables ») est incluse à la rubrique « impôt société ».

En revanche, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), constaté au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, a été enregistré en déduction des charges de personnel conformément à IAS 19.

18. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques et avantages, c'est-à-dire lors du transfert de propriété, en général à la livraison sauf décalage imposé par le client. Compte tenu de l'activité, aucun chiffre d'affaires à l'avancement n'est comptabilisé.

19. DISTINCTION ENTRE RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les coûts de restructuration sont présentés sur une ligne distincte, tout comme les autres produits et charges significatifs à caractère non récurrent et les cessions d'actif.

De même, l'incidence de la comparaison entre les valeurs comptables nettes des actifs des sociétés et leur valeur recouvrable est comptabilisée séparément sur une ligne « variation des pertes de valeur » intégrant les dépréciations irréversibles des goodwill ainsi que les variations des dépréciations sur actifs immobilisés.

20. SECTEURS OPERATIONNELS

L'information sectorielle est communiquée, en fonction de l'implantation des entreprises du groupe en:

- Europe de l'Ouest comprenant la France et le Royaume-Uni, à l'exception des holdings DOM SECURITY et Dom Participations ;
- Europe du Nord comprenant l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse ;
- Europe du Sud comprenant l'Espagne, l'Italie, la Slovénie, la Croatie et la Serbie ;
- Europe Centrale comprenant la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la République Tchèque.

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe.

21. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Ce tableau est conçu de manière à faire ressortir les flux opérationnels, les flux d'investissements et les flux de capitaux retraités de toutes les opérations internes au Groupe.

22. EFFETS DE PERIMETRE

Le Groupe a acquis 75% de la société INVISSYS fin septembre 2017, pour une valeur de 176 K€. Les contributions aux chiffres d'affaires et aux résultats sont de 20 K€ et de 1 K€, pour un chiffre d'affaire annuel de 35 K€ et une perte de 70 K€.

Autres notes annexes aux états financiers consolidés

Sauf indication contraire, les chiffres ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – GOODWILL

Les valeurs des goodwill pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

	Valeurs brutes 31-12-2017	Dépréciations 31-12-2017	Valeurs nettes 31-12-2017	Valeurs nettes 31-12-2016
DOM RONIS	27 620	-27 620	0	0
DOM TSS	37	-37	0	0
PICARD-SERRURES	7 525	-2 588	4937	4 937
DOM-METALUX	2 799	-2 799	0	0
DOM PARTICIPATIONS - Beugnot	1 248		1248	1 248
DENY SECURITY	27 814	-10 796	17018	17 018
DOM CR	2 814	-2 814	0	0
DOM Polska (ex-METALPLAST)	692	-692	0	0
DOM TITAN	947	-947	0	0
DOM	7 435		7435	7 435
OMNITECH SECURITY	2 696		2696	2 696
INVISSYS	163	-163	0	
Total	**81 790**	**-48 456**	**33 334**	**33 334**

Le goodwill constaté lors de l'acquisition de la société française INVISSYS a été intégralement déprécié (163 K€). Aucune autre dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice.

Les calculs décrits en note I.9 ont été effectués sur la base d'une prime de risque de 6,55 %, et d'un taux d'emprunt sans risque de 0,79 % (TEC à 10 ans). Ces taux en 2016 étaient respectivement de 6,55 % et 0,46 %.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principales UGT sont :

	2017	2016
Deny Security	6,06%	5,77%
Dom Gmbh	6,08%	5,79%
Dom Participations - Beugnot	6,45%	6,17%
Picard-Serrures	6,28%	5,99%
Omnitech Security	6,45%	6,17%
Dom-UK	6,15%	5,85%
Dom Ronis	6,64%	6,17%
Dom-Titan	8,23%	7,91%

Une baisse ou une hausse de 0,5 points de ces taux d'actualisation n'auraient eu aucun impact sur les dépréciations des goodwill et des immobilisations des principales UGT citées ci-dessus.

Une variation, à la hausse ou à la baisse, de 5% de l'EBIT sur toute la durée du plan n' n'auraient eu aucun impact sur les dépréciations des goodwill et des immobilisations des principales UGT citées ci-dessus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	2017			2016		
	Brut	Amortissement perte valeur	Net	Brut	Amortissement perte valeur	Net
Frais Recherche et développement	681	-625	56	619	-612	7
Brevets, licences, marques	10 303	-9 455	848	9 813	-8 996	817
Autres immobilisations	1 847	-1 700	147	1 800	-1 616	184
Avances et En-cours	584		584	152		152
Total consolidé	13 415	-11 780	1 635	12 384	-11 224	1 160

La variation de ces immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

	Frais Recherche et développement	Brevets, licences, marques	Autres	Avances et en cours	Total
1er janvier 2016	0	841	27	96	964
Variation périmètre					0
Acquisitions	7	428	127	152	714
Sorties de l'exercice		-19			-19
Dotations aux amortissements		-551	-75		-626
Reprise / dotations perte valeur					0
Effets des variations de change		-3			-3
Reclassement		121	105	-96	130
31 décembre 2016	7	817	184	152	1 160
Variation périmètre	55				55
Acquisitions		534	16	501 (*)	1 051
Sorties de l'exercice					0
Dotations aux amortissements	-6	-541	-84		-631
Reprise / dotations perte valeur					0
Effets des variations de change					0
Reclassement		38	31	-69	0
31 décembre 2017	56	848	147	584	1 635

(*) Deux projets de développements en cours ont été activés en 2017 pour 460 K€. Ils concernent une application disponible sur tablette et téléphone portable, ainsi que l'utilisation du protocole Bluetooth low energy (BLE).
Le montant des frais de recherche et des frais de développement comptabilisés en charge en 2017 s'élève à 5,6 M€ de frais de recherche et 1,0 M€ de frais de développement..

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2017	31-12-2016
Europe Ouest	347	256
Europe Nord	1 047	616
Europe Sud	146	110
Europe Centrale	21	29
Holding	74	149
Total consolidé	**1 635**	**1 160**

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Après incorporation des locations financières, la ventilation des immobilisations corporelles se présente de la façon suivante :

	2017			2016		
	Brut	Amortissement perte valeur	Net	Brut	Amortissement perte valeur	Net
Terrains et aménagements	8 554	-355	8 199	8 234	-333	7 901
Constructions	42 753	-34 055	8 698	41 590	-33 305	8 285
Installations techniques, matériel industriel	145 065	-136 560	8 505	140 902	-133 522	7 380
Autres immobilisations	17 598	-14 554	3 044	17 238	-14 138	3 100
Avances et En-cours	2 260	-34	2 226	1 670	-69	1 601
Total consolidé	216 230	-185 558	30 672	209 634	-181 367	28 267

La variation de ces immobilisations corporelles nettes est la suivante :

	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques, matériels industriels	Autres	Avances et en-cours	Total
1er janvier 2016	7 844	7 932	8 285	3 187	2 415	29 663
Variation périmètre						0
Acquisitions	37	112	3 920	619	506	5 194
Sorties de l'exercice		-14	-36	18	-17	-49
Dotations aux amortissements	-8	-518	-4 880	-535		-5 941
Reprise / dotations perte valeur	26		-280	-181	-20	-455
Effets des variations de change	2	15	-21	-8	-3	-15
Reclassement		758	392		-1 280	-130
31 décembre 2016	7 901	8 285	7 380	3 100	1 601	28 267
Variation périmètre			12	1		13
Acquisitions	330	1 175	4 213	610	1 460	7 788
Sorties de l'exercice			-23	-17		-40
Dotations aux amortissements	-39	-887	-4 081	-659		-5 666
Reprise / dotations perte valeur	27	116	167	10	37	357
Effets des variations de change	-21	-12	-11	-1	-1	-46
Reclassement		21	850		-871	0
31 décembre 2017	8 198	8 698	8 507	3 044	2 226	30 673

Les reprises / dotations sur pertes de valeurs comptabilisées au compte de résultat s'élèvent à +357 K€ en 2017.

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2017	31-12-2016
Europe Ouest	7 422	4 986
Europe Nord	15 975	17 168
Europe Sud	5 721	5 261
Europe Centrale	1 555	824
Holding	0	27
Total consolidé	**30 673**	**28 266**

Les investissements se répartissent ainsi :

	31-12-2017	31-12-2016
Europe Ouest	3 139	1 277
Europe Nord	2 261	1 830
Europe Sud	1 647	1 373
Europe Centrale	741	704
Holding		10
Total consolidé	**7 788**	**5 194**

Aucun investissement corporel n'a été financé en crédit-bail ou location financière au cours de l'exercice 2017, comme lors de l'exercice précédent.

NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Elles correspondent aux sociétés TITAN ZAGREB (189 K€), ELZETT-FEK (784 K€) et SPRINGCARD (188 K€), filiale à 33,9 % d'OMNITECH SECURITY.
Leurs données bilancielles, chiffres d'affaires et résultats, après retraitements de consolidation, pour une détention à 100 %, sont :

	ELZETT - FEK		TITAN ZAGREB		SPRINGCARD	
	2017	2016	2017	2016	2016	2015
Total des actifs	4 632	3 796	1 346	1 283	1 448	1 436
Situation nette	1 565	1 545	630	572	555	461
Chiffre d'affaires	11 178	10 417	1 504	1 538	2 879	1 927
Résultat net	26	26	66	-327	94	24

Compte tenu de l'arrêté tardif des comptes de la société SPRINGCARD, ses données sont présentées avec une année de décalage.

NOTE 5 - STOCKS

La répartition des stocks est la suivante :

	31-12-2017			31-12-2016
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	23 349	-6 324	17 025	15 664
Encours de productions de biens	12 258	-2 419	9 839	8 709
Produits intermédiaires et finis	7 877	-1 441	6 436	5 765
Marchandises	6 773	-2 446	4 327	5 530
Total	**50 257**	**-12 630**	**37 627**	**35 668**

NOTE 6 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS - REPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CLASSE (IFRS 7) ET PAR CATEGORIE (IAS 39)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2017
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants			1 813		1 813
Autres actifs non courants					0
Créances clients et autres créances			29 226		29 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 627				31 627
Autres actifs courants			7 934	721	8 655

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2016
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants			1 680		1 680
Autres actifs non courants					0
Créances clients et autres créances			27 702		27 702
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 889				31 889
Autres actifs courants			6 513	761	7 274

Les passifs financiers, emprunts et dettes financières, dettes fournisseurs et autres passifs courants sont enregistrés au cout amorti.

NOTE 6.1 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Actifs dont l'échéance est supérieure à 1 an	31-12-2017	31-12-2016
Autres titres immobilisés	0	0
Prêts, dépôts de couverture de pensions	1 522	1 478
Autres immobilisations financières	291	202
Total consolidé	**1 813**	**1 680**

NOTE 6.2 – CLIENTS

La rubrique se présente comme suit :

	31-12-2017	31-12-2016
Brut	30 840	29 387
Dépréciation	-1 614	-1 685
Net	**29 226**	**27 702**

Risque de crédit :

Il n'y a pas de créance client à plus d'un an non dépréciée.

La ventilation des créances clients par échéance est la suivante :

	<1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	>12 mois	Total
Créances échues non provisionnées	2 284	1 152	19	0	0	3 455
Créances échues provisionnées	0	24	298	96	1 264	1 682
Total des créances échues	2 284	1 176	317	96	1 264	5 137

Le Groupe DOM SECURITY a recours aux assurances crédits pour les créances clients de ses sociétés anglaise, française, italienne, espagnole et slovène.

NOTE 6.3 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31-12-2017	31-12-2016
Créances d'exploitation	7 934	6 513
Charges constatées d'avance	721	761
Total consolidé	**8 655**	**7 274**

NOTE 6.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

Ils se détaillent comme suit en valeur nette :

	31-12-2017	31-12-2016
Valeurs mobilières de placement	22 426	20 224
Disponibilités	9 201	11 665
Total consolidé	**31 627**	**31 889**

Les valeurs mobilières de placement sont pratiquement exclusivement constituées de certificat de dépôt auprès de banque de premier ordre.

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

La Société possède, au 31 décembre 2017, 42.165 actions propres d'un nominal de 15 €, soit 1,7 % du capital. Elles ont été acquises pour un montant total de 1,2 M€ lors d'un précédent programme de rachat d'actions qui s'est clôturé en mai 2011.

NOTE 8 - PROVISIONS NON COURANTES

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan consolidé ont évolué de la manière suivante :

	31-12-2017	31-12-2016
Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	7 065	6 171
Pension DOM Gmbh	33 022	31 215
Droits des représentants en Allemagne	1 534	1 505
Provisions non courantes	**41 621**	**38 891**

Les variations des provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions se détaillent comme suit :

	31-12-2017	31-12-2016
Indemnité fin de carrière et pensions en début de période	**37 386**	**37 149**
Eléments comptabilisés dans le compte de résultat	***585***	***511***
Coûts des services de l'exercice	1 222	952
Coûts financiers	634	700
Coûts des services passés		
Prestations versées	-1 271	-1 141
Eléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	***2 116***	***-274***
Ecarts actuariels	2 116	-274
Entrée de périmètre		
Indemnité fin de carrière et pensions en fin de période	**40 087**	**37 386**

Une hausse de 0,3 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une diminution des indemnités de retraite de 1,8 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 1,3 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

Une baisse de 0,3 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une augmentation des indemnités de retraite de 1,9 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 1,3 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

Une hausse de 0,3 point du taux d'inflation ou du taux de promotion hors inflation aurait eu pour conséquence une augmentation des indemnités de retraite de 1,4 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 1,0 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

Une baisse de 0,3 point du taux d'inflation ou du taux de promotion hors inflation aurait eu pour conséquence une baisse des indemnités de retraite de 1,3 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 0,9 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

NOTE 9 - PROVISIONS COURANTES

	31-12-2016	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31-12-2017
Litiges commerciaux	152	26	-62	-4	112
Litiges fiscaux	453		-453		0
Litiges sociaux	148	135	-90	-17	176
Litiges et provisions sur autres tiers	15				15
Provisions pour restructuration	716		-342	-5	369
Total	1 484	161	-947	-26	672
Provisions pour garanties	1 398	252			1 650
Total Provisions Courantes	**2 882**	**413**	**-947**	**-26**	**2 322**

NOTE 10 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti.

Leur répartition par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et Dettes	Total au 31-12-2017				Total
	< 1 an	>1an à <5 ans	>5 ans	Total	31-12-2016
Emprunts et Dettes	2 682	6 845	614	10 141	8 907
Crédits-baux et locations financières	22	37		59	131
Concours bancaires courants	185			185	158
Auprès des établissements de crédit	2 889	6 882	614	10 385	9 196
Autres dettes financières	86	143		229	0
Participation					10
Auprès d'autres organismes	86	143	0	229	10
Total	**2 975**	**7 025**	**614**	**10 614**	**9 206**
Soit à court terme et long terme	**2 975**	**7 639**		**10 614**	

Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2017, 31 626 K€ contre 31 889 K€ au 31 décembre 2016.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-2017	31-12-2016
Disponibilités et autres titres placés	31 626	31 889
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-10 385	-9 196
Trésorerie nette auprès des établissements de crédits	21 241	22 693
Autres dettes financières	-229	-10
Trésorerie globale nette	**21 012**	**22 683**

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

Le Groupe DOM SECURITY dispose d'autorisation de découvert pour 7 570 K€.

Risque de taux :
Le taux d'intérêt moyen des emprunts ressort à 0,8 % en 2017 contre 1,0 % en 2016.

Il n'y a pas d'emprunts à taux variable non swappé au 31 décembre 2017. La variation des taux à court terme n'aurait donc pas d'impact sur le résultat financier du Groupe.

NOTE 11 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31-12-2017	31-12-2016
Dettes Fournisseurs	**14 326**	**14 333**
Dettes d'impôt	**375**	**1 452**
Dettes sociales et fiscales	16 182	15 412
Autres dettes	5 079	5 095
Produits constatés d'avance	15	49
Autres passifs courants	**21 276**	**20 556**

Ces dettes sont toutes à moins d'un an. Les autres dettes incluent les avances et acomptes reçus pour 2,6 M€.

NOTE 12 – IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs découlent de l'incidence :

	31-12-2017	31-12-2016
- des charges temporairement non déductibles	1 195	996
- des dépréciations d'actifs liées aux tests de perte de valeur	390	712
- des déficits fiscaux reportables	837	915
- des retraitements de consolidation suivants :		
Crédit baux et locations financières	-107	-104
Marges internes	464	443
Retraites et pensions	6 652	6 083
Ajustements aux normes groupe des taux d'amortissement et des règles de provisions des sociétés étrangères	1 514	1 492
Divers	0	7
Total consolidé	**10 945**	**10 544**

Les impôts différés passifs sont afférents à la revalorisation des actifs de DOM Allemagne restant à amortir pour 1 694 K€ (contre 1 803 K€ au 31 décembre 2016).

Les impôts différés liés aux déficits reportables non activés s'élève à 1,6 M€ au 31 décembre 2017, contre 1,7M€ en 2016. Ils concernent principalement des périmètres fiscaux dans lesquels les profits futurs sont trop aléatoires. Ils sont indéfiniment reportables dans le cadre des législations actuelles pour 1,5 M€.

NOTE 13 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31-12-2017	31-12-2016
Cautions reçues	77	339
Nantissements / Hypothèques	800	1 200
Total consolidé	**877**	**1 539**

Il n'y a aucun effet escompté non échu au 31 décembre 2017.
Dans le cadre des acquisitions, la Société bénéficie de garanties de passif.

NOTE 14 – CHIFFRE D'AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

L'information sectorielle est communiquée, en fonction de l'implantation des entreprises du groupe en :

- Europe de l'Ouest comprenant la France et le Royaume-Uni, à l'exception de la holding DOM SECURITY ;
- Europe du Nord comprenant l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse ;
- Europe du Sud comprenant l'Espagne, l'Italie, la Slovénie, la Croatie et la Serbie ;
- Europe Centrale comprenant la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la République Tchèque.

La répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2017		2016	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Europe de l'Ouest	5 488	8,14%	72 941	41,82%	67 453	39,62%
Europe du Nord	-1 882	-3,00%	60 823	34,87%	62 705	36,83%
Europe du Sud	-36	-0,12%	28 920	16,58%	28 956	17,01%
Europe Centrale	610	5,47%	11 752	6,74%	11 142	6,54%
Total consolidé	**4 180**	**2,46%**	**174 436**	**100,00%**	**170 256**	**100,00%**

L'essentiel du chiffre d'affaires est réalisé par des ventes de biens.

Le compte de résultat par secteur est le suivant :

	Europe Ouest		Europe Nord		Europe Sud		Europe Centrale		Total consolidé	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	77 478	71 810	66 184	67 142	32 977	32 218	14 066	13 399	174 436	170 256
Marge	49 685	47 158	49 544	50 537	18 406	17 987	7 365	6 953	123 877	121 775
% production (*)	64,1%	65,1%	74,4%	75,1%	53,9%	55,1%	51,2%	51,9%	70,2%	71,0%
% CA	64,1%	65,7%	74,9%	75,3%	55,8%	55,8%	52,4%	51,9%	71,0%	71,5%
Résultat Opérationnel Courant	8 817	8 093	4 121	6 062	1 846	1 315	1 079	1 517	15 951	16 633
Résultat Opérationnel	8 989	7 873	4 121	5 434	1 621	1 065	1 326	1 517	16 144	15 535
Résultat Financier	-17	114	-260	-94	-46	-23	38	-48	-243	-34
Impôt	-2 954	-2 879	-1 422	-1 426	-63	-329	-174	-248	-4 961	-4 399
Résultat net	**6 048**	**5 109**	**2 438**	**3 914**	**1 527**	**614**	**1 203**	**1 234**	**11 000**	**11 018**

(*) Le pourcentage de production est égal à : Marge brute / (Chiffre d'affaires net + Production stockée)

La colonne « Total consolidé » comprend les éliminations entre les quatre secteurs opérationnels, ainsi que l'activité holding de DOM SECURITY. Les chiffres d'affaires inter-secteurs en 2017 et 2016 s'élèvent respectivement à 16 269 K€ et 14 313 K€.

Risque de change :

Suite au Brexit, les achats futurs de la filiale anglaise n'étaient plus protégés sur 2017, celle-ci appliquant sur ses prix de vente une majoration pour écart de change. Pour 2018, le groupe DOM SECURITY a protégé les achats en euros de sa filiale anglaise. La valorisation de cet instrument financier au 31 décembre 2017, s'élève à 25 K€ (contre 59 K€ en 2016) et est comptabilisée dans les autres actifs financiers (Note 6.3). La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le groupe DOM SECURITY est peu exposé au risque de change. Un renchérissement instantané de l'Euro de 1 % par rapport à toutes les autres monnaies européennes et au US $ aurait une incidence négative sur le résultat opérationnel de 3K€.

Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des secteurs est la suivante :

	Europe Ouest		Europe Nord		Europe Sud		Europe Centrale		Holding		Total consolidé	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Total Actifs (net)	68 345	66 228	64 849	61 943	28 552	27 124	10 783	9 713	14 168	13 610	186 697	178 618
Total Passifs non courants	5 968	4 255	39 432	36 506	1 110	1 222	619	371	3 825	5 171	50 954	47 525
Total Passifs courants	19 071	18 387	12 869	13 200	5 606	5 556	2 232	2 162	1 496	2 293	41 274	41 598

NOTE 15 – AMORTISSEMENTS

Les amortissements du résultat opérationnel courant, soit 6 265 K€ comprennent ceux provenant des retraitements de crédits-baux et des locations financières pour 64 K€.

NOTE 16 –RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	2017	2016
Produits des placements	105	107
Produits de change	323	491
Autres produits financiers	109	108
Intérêts et charges financières assimilés	-183	-212
Intérêts sur crédit-bail	-3	-6
Charges de change	-248	-413
Autres charges financières	-346	-109
Total consolidé	**-243**	**-34**

Le résultat de change comprend des écritures techniques de consolidation équilibrant les éliminations internes calculées au taux moyen. En 2016, les variations de la Livre Sterling avaient provoqué un produit de 186 K€, contre aucun produit en 2017.

Le redressement sur les prix de transfert entre l'Allemagne et la Hollande a nécessité de comptabiliser les 247 K€ d'intérêts moratoires notifiés. Ils seront compensés par des intérêts moratoires en faveur de Dom Security lorsque les décomptes finaux entre les deux Etats auront été calculés.

NOTE 17 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt net consolidé se décompose ainsi :

	2017	2016
Impôt sociétés France	3 083	-2 099
Impôt Sociétés Etranger	1 799	-1 798
Impôt différé net	79	-502
Impôt net consolidé	**4 961**	**-4 399**

Les mouvements du compte d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Actif	Passif	Solde
Impôts différés au 31-12-2016	**10 544**	**1 803**	**8 741**
Variation de la période			
dont variation dans le compte de résultat	**-187**	**-109**	**-78**
dont variation dans les autres éléments du résultat global	**588**		**588**
dont variation de périmètre			**0**
Impôts différés au 31-12-2017	**10 945**	**1 694**	**9 251**

Le tableau de ventilation de l'impôt société se présente comme suit :

	2017	2016
Résultat avant impôt	15 501	15 501
CVAE (inclus dans IS)	-474	-532
Crédit d'impôt (inclus dans les subventions)	-289	-593
CICE (inclus dans charges de personnel)	-843	-709
Dépréciation goodwill	163	
Résultat imposable	14 522	13 667
Charge d'impôt théorique (taux de la mère consolidante 33,33 %)	**4 841**	**4 556**
CVAE	474	532
Différence de taux d'imposition	-628	-371
Impact des déficits non activés	-330	-116
Impact des différences permanentes	306	125
Impact des changements de taux	114	336
Impact des régularisations sur exercices antérieurs	184	-663
Autres		
Charge d'impôt effective	**4 961**	**4 399**
en %	**28,4 %**	**28,4 %**

Tous les taux d'impôt société étranger sont inférieurs à celui de la France avec des taux d'imposition des sociétés étrangères variant entre 9 % en Hongrie et 30,9 %en Allemagne.

L'impact des changements de taux sur les impôts différés actifs provient des taux d'imposition français votés en baisse.

NOTE 18 – RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour ce calcul est égal au nombre total d'actions émises duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Aucun instrument dilutif du capital n'a été émis par la société.

	31-12-2017	31-12-2016
Nombre d'actions au capital	2 443 952	2 443 952
Actions d'autocontrôle	42 165	42 165
Nombre d'actions au capital hors auto-contrôle	2 401 787	2 401 787
Résultat net par action en €	**4,57**	**4,58**

NOTE 19 – EFFECTIFS

Les effectifs réels en fin de période se répartissent comme suit :

	31-12-2017	31-12-2016
Europe Ouest	571	583
Europe Nord	466	464
Europe Sud	303	314
Europe Centrale	239	227
Total	**1 579**	**1 588**

Les effectifs moyens du groupe DOM SECURITY s'élèvent, en équivalent temps plein, à 1 527 personnes contre 1 518 personnes en 2016.

NOTE 20 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe figure dans la partie « *Principes comptables, méthode d'évaluation, options IFRS retenues* ».

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions et soldes avec les parties liées et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Parties liées en amont (Groupe SFPI SA)			1 717	1 670			524	471
Sociétés associées (mises en équivalence)	1 038	1 109	1033	686	213	272	99	69
Autres parties liées (autres pôles du groupe SFPI)	46	81	74	94	8	14	18	45
Total	**1 084**	**1 190**	**2 824**	**2 450**	**221**	**286**		**585**

Les mandataires sociaux qui au sens de la norme IAS 24 perçoivent une rémunération à court terme dans l'une des filiales de DOM SECURITY, ont bénéficié des montants suivants :

	2017	2016
Rémunération à court terme hors charges patronales	252	250
Charges patronales sur rémunération	47	47

NOTE 21 – DIVIDENDES PROPOSES

Le dividende qui sera proposé aux Actionnaires, par le Conseil d'Administration du 20 mars 2018, lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2018 est de 1,75 euros par action.

NOTE 22 – REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DESTINATION

En complément de l'information sectorielle (note 13) où le chiffre d'affaires est présenté par origine de production, le tableau ci-dessous précise la répartition du chiffre d'affaires par destination entre les zones géographiques suivantes :

	2017		2016	
	en K€	%	en K€	%
Europe de l'Ouest	67 905	38,93%	62 711	36,83%
Europe du Nord	63 791	36,57%	65 698	38,59%
Europe du Sud	23 579	13,52%	23 820	13,99%
Europe Centrale	12 188	6,99%	11 481	6,74%
Export	6 973	4,00%	6 546	3,84%
Total consolidé	**174 436**	**100,00%**	**170 256**	**100,00%**

NOTE 23 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2017	KPMG	Deloitte
Honoraires afférents à la certification des comptes	79	116
Services autres que la certification des comptes	15	

Les prestations relatives aux services autres que la certification des comptes fournis à la demande des entités contrôlées consistent en services fiscaux qui n'affectent pas l'indépendance des commissaires aux comptes.

NOTE 24 – PASSIFS EVENTUELS

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.
Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2017.

NOTE 25 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 20 mars 2018, aucun événement significatif n'est intervenu.

DOM Security
Chacun d'entre nous mérite d'être en sécurité

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée générale de la société DOM SECURITY S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DOM SECURITY S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

POINT CLE DE L'AUDIT	REPONSE D'AUDIT APPORTEE
Evaluation des titres de participation – 120 M€ de valeurs brutes dépréciées à hauteur de 44 M€ (Immobilisations financières du chapitre Principes, règles et méthodes comptables, note II Immobilisations incorporelles, corporelles et financières et Tableau des filiales et participations)	
Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 76 millions d'euros, au regard d'un total du bilan de 104 millions d'euros.	Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par la Société et avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests.

Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée à chaque clôture, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable des titres. La valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'éléments historiques (quote-part de capitaux propres à la clôture de l'exercice) ou d'éléments prévisionnels selon les cas. L'estimation de la valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité). Compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes annuels et du fait des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur d'utilité, nous considérons que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.	Pour les titres de participation de chaque filiale, nous avons : - vérifié que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ; - vérifié que les perspectives de rentabilité prises en compte dans les tests de dépréciation sont cohérentes avec les prévisions des flux d'exploitation issus des activités des entités concernées établies sous le contrôle de la direction générale et approuvées par le conseil d'administration ; - comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DOM SECURITY S.A. par votre Assemblée Générale du 24 juin 2005 pour le cabinet KPMG Audit Paris et Centre et du 26 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, compte tenu des acquisitions et fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, le cabinet KPMG Audit Paris et Centre était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 28ème année, dont pour les deux cabinets 24 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes :

Paris La Défense, le 27 avril 2018	Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018
KPMG Audit Paris et Centre	Deloitte & Associés
Nahid Sheikhalishahi	Philippe Soumah
Associé	*Associé*

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

A l'assemblée générale de la société DOM SECURITY S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE DE DOM SECURITY S.A. AVEC OMNITECH SECURITY S.A.S.

- Personne concernée : Henri Morel, Président d'OMNITECH SECURITY S.A.S. et Administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A..
- Nature et objet : convention d'intégration fiscale.
- Modalités : OMNITECH SECURITY S.A.S. est soumise à la convention d'intégration fiscale de la société DOM SECURITY S.A..
- Motif justifiant de son intérêt pour la société : votre Conseil d'Administration a précisé que la convention trouve sa motivation dans l'assistance de holding, du gouvernement d'entreprise et de la bonne gestion des filiales.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES DE DOM SECURITY S.A. AVEC SES FILIALES

- Personnes concernées :
  - Henri Morel, Président de DENY SECURITY S.A.S., Président de DOM-METALUX S.A.S., Président de DOM RONIS S.A.S., Président de PICARD-SERRURES S.A.S., Président de OMNITECH SECURITY S.A.S., Administrateur de DOM-CR S.A., Membre du conseil de surveillance de EURO-ELZETT Srl, Directeur Général de DOM-UK Ltd, Gérant de SECU BETEILIGUNGS Gmbh, elle-même gérante de DOM Gmbh & CO, Membre du conseil de surveillance de DOM-POLSKA, Administrateur de UCEM S.A., Administrateur de DOM-MCM, et Administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A..
  - Sophie Morel, membre du conseil de surveillance de DOM-TITAN et administratrice de DOM SECURITY S.A.,
  - Jean-Bertrand Prot, membre du conseil de surveillance de DOM-TITAN et administrateur de DOM SECURITY S.A..

- Nature et objet : convention de prestations de services du 5 décembre 2001 et ses avenants n°1 du 26 novembre 2013, n°2 du 21 décembre 2015 et n°3 du 25 juillet 2016 dans laquelle la société DOM SECURITY S.A. s'engage à fournir à ses filiales son assistance et ses conseils.

- Modalités : les modalités de calcul sont les suivantes :
  - Assurances : ces prestations sont facturées au coût exact,
  - Export : ces prestations sont refacturées sur la base du chiffre d'affaires réalisé directement ou indirectement sur la zone géographique,
  - Foires et salons : ces prestations sont facturées à 50 % du coût exact,
  - Comptable et social : ces prestations sont refacturées au coût exact pour les coûts affectables et à 50% pour les coûts non affectables,
  - Commercial : ces prestations sont refacturées sur la base du temps passé pour les coûts affectables et sur la base de la contribution au chiffre d'affaires production consolidé du business unit concernée,
  - Communication : ces prestations sont refacturées sur la base du temps passé pour les coûts affectables et sur la base de la contribution au chiffre d'affaires consolidé de la zone géographique concernée pour les coûts non affectables.

  Le produit comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 relatif à cette convention, est de 2 742 812 € hors taxes et se décompose ainsi :

Filiale	Produit
DENY SECURITY S.A.S.	248 409 €
DOM-METALUX S.A.S.	222 605 €
DOM RONIS S.A.S.	164 572 €
PICARD-SERRURES S.A.S.	283 328 €
OMNITECH SECURITY S.A.S.	86 630 €
DOM-CR S.A.	154 855 €
EURO-ELZETT S.A.R.L.	63 981 €
DOM-UK LTD	116 391 €
DOM-TITAN S.A.	268 516 €
DOM GMBH & CO KG	718 752 €
DOM POLSKA S.A.R.L.	138 929 €
UCEM S.A.	67 981 €
DOM SUISSE S.A.	27 759 €
DOM-MCM S.A.	180 104 €
Total	**2 742 812 €**

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE GROUPE S.F.P.I. S.A.

- Personnes concernées :
  - Henri Morel, administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Jean-Bertrand Prot, administrateur et DOM SECURITY S.A. & administrateur et DGD de GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Sophie Morel, administratrice de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Valentine Laude, administratrice de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A..
- Nature et objet : convention de prestations de services du 30 septembre 1991 et son avenant n°1 du 25 Juillet 2016 dans laquelle la société GROUPE S.F.P.I. S.A. s'engage à fournir à la société DOM SECURITY S.A. son assistance et ses conseils.
- Modalités : les modalités de calcul de la rémunération sont les suivantes :
  - 1 % hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes jusqu'à 75 M€ de chiffre d'affaires,
  - 0,50 % hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes pour la part du chiffre d'affaires comprise entre 75 M€ et 150 M€ hors taxes,
  - 0,25 % hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes pour la part du chiffre d'affaires au-delà de 150 M€ hors taxes.

  La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 relative à cette convention est de 28 009 € hors taxes.

CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA SOCIETE GROUPE S.F.P.I. S.A.

- Personnes concernées :
  - Henri Morel, administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Jean-Bertrand Prot, administrateur et DOM SECURITY S.A. & administrateur et DGD de GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Sophie Morel, administratrice de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A.,
  - Valentine Laude, administratrice de DOM SECURITY S.A. & GROUPE S.F.P.I. S.A..
- Nature et objet : convention de sous-location du 27 septembre 2016 dans laquelle la société GROUPE S.F.P.I. S.A., s'engage à louer une surface de bureaux de 75 m².
- Modalités : loyer annuel forfaitaire de 62 500 € hors taxes, charges comprises, payable trimestriellement à terme à échoir, soit 15 625 € hors taxes, charges comprises.

  La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 relative à cette convention est de 62 500 € hors taxes.

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE CONCLUE ENTRE DOM SECURITY S.A. ET SES FILIALES

- Personne concernée : Henri Morel, Président de DENY SECURITY S.A.S., Président de DOM-METALUX S.A.S., Président de DOM RONIS S.A.S., Président de PICARD-SERRURES S.A.S. et Administrateur et PDG de DOM SECURITY S.A..
- Nature et objet : convention d'intégration fiscale.
- Modalités : les sociétés suivantes sont soumises à la convention d'intégration fiscale de la société DOM SECURITY S.A. :
  - DENY SECURITY S.A.S.
  - DOM-METALUX S.A.S.
  - DOM RONIS S.A.S.
  - PICARD-SERRURES S.A.S.
  - DOM PARTICIPATIONS S.A.S.
  - DOM TSS S.A.S.U.

Les Commissaires aux Comptes :

Paris La Défense, le 26 avril 2018

KPMG Audit Paris et Centre

Nahid Sheikhalishahi

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Deloitte & Associés

Philippe Soumah

Associé

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée générale de la société DOM SECURITY S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DOM SECURITY S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

POINT CLE DE L'AUDIT	REPONSE D'AUDIT APPORTEE
Evaluation ultérieure des goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles – respectivement 33 M€, 2 M€ et 31 M€ en valeurs nettes ***(Paragraphe 9 Perte de valeur du chapitre Principes, méthodes d'évaluation et options IFRS retenues et notes 1 Goodwill, 2 Immobilisations incorporelles et 3 immobilisations corporelles)***	
Au 31 décembre 2017, les goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles sont inscrits au bilan pour un montant de 66 millions d'euros et représentent 35 % de l'actif net consolidé. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, et au moins une fois par an s'agissant des goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Pour les besoins du test de dépréciation, ces actifs sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux filiales du Groupe Dom Security. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs s'avère inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des cash-flows futurs. La détermination de la valeur recouvrable repose sur des jugements de la direction, s'agissant notamment des prévisions de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Dans ce contexte et au regard de leur poids significatif dans les comptes consolidés, nous considérons l'évaluation des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles comme un point clé de l'audit.	Nous avons obtenu les tests de dépréciation réalisés par le Groupe et avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests. Nous avons contrôlé la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe et du modèle de valorisation de chaque UGT aux normes comptables en vigueur, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation financière. Nos travaux ont notamment consisté à : - apprécier le processus d'élaboration des prévisions budgétaires et d'approbation par la direction du Groupe ; - corroborer l'exhaustivité et le correct rattachement à chaque UGT des éléments composant la valeur comptable des actifs à tester ; - rapprocher les flux futurs de trésorerie avec les estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire de l'exercice 2018 ; - apprécier la détermination du coefficient de probabilité appliqué aux flux futurs de trésorerie par rapprochement aux performances réalisées et aux prévisions budgétaires ; - comparer les taux d'actualisation utilisés avec des sources externes ainsi qu'avec nos bases de données internes avec l'appui de nos spécialistes en évaluation financière ; - mesurer la sensibilité des résultats des tests de dépréciation.
Point clé de l'audit	**Réponse d'audit apportée**
Evaluation des engagements de retraite et médailles du travail – 40,1 M€ ***(Paragraphe 15 Engagements de retraite et médailles du travail du chapitre Principes comptables, méthodes d'évaluation et options IFRS retenues et note 8 Provisions non courantes)***	
Au 31 décembre 2017, les engagements de retraite et médailles du travail, comptabilisés en provisions non courantes, sont inscrits au bilan pour une valeur de 40,1 millions d'euros, au regard d'un total du bilan de 186,7 millions d'euros. Ils correspondent à la valorisation des pensions de la filiale allemande, Dom GmbH, pour 33 M€ ainsi que celle des indemnités de fin de carrière et médailles du travail des autres filiales du Groupe pour 7,1 M€. Les engagements de retraite et médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La direction du Groupe fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation des engagements de la filiale allemande, Dom GmbH. La détermination de la valeur des engagements des autres filiales est, quant à elle, réalisée par le groupe.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite et médailles du travail et de fixation des hypothèses actuarielles et démographiques appliquées par le Groupe. Nous avons également analysé la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur, apprécié la compétence et l'indépendance de l'actuaire externe ayant réalisé l'estimation des pensions de la filiale Dom GmbH et procédé à une évaluation de ses travaux. En outre, nous avons testé l'exhaustivité et la validité des bases de données individuelles utilisées dans le cadre des évaluations, sur la base d'échantillons.

Les modalités des évaluations ainsi mises en œuvre intègrent une part importante d'estimations et d'hypothèses, portant notamment sur : - les projections de progression des salaires hors inflation ; - le taux d'inflation sur le long terme ; - l'espérance de vie et la probabilité de présence des salariés au sein de la filiale à la date de départ en retraite et à la date de paiement des indemnités de fin de carrière et pensions ; - le taux d'actualisation appliqué. Une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière significative la valeur du passif comptabilisé ainsi que le résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe. Compte tenu du montant significatif des engagements de retraite et médailles du travail dans les comptes consolidés mais aussi du fait des jugements et hypothèses nécessaires pour leur estimation et de la sensibilité qui en découle, nous considérons que l'évaluation des engagements de retraite et médailles du travail constitue un point clé de l'audit.	Avec l'appui de nos spécialistes actuaires, nous avons : - apprécié la cohérence des taux d'actualisation retenus avec les durations, reflétant le calendrier des décaissements, estimées par filiale, ainsi que leur caractère raisonnable au regard des conditions de marché ; - comparé le taux d'inflation et la table de mortalité retenus avec des indices et références de marché ; - apprécié la cohérence des hypothèses relatives aux augmentations de salaires et aux probabilités de présence avec les spécificités de chaque filiale ainsi qu'avec des références nationales ; - analysé la conformité des droits calculés avec les modalités des conventions collectives en vigueur ; - contrôlé, sur la base d'échantillons, l'exactitude des calculs préparés par le Groupe. Enfin, nous avons contrôlé les analyses de sensibilité effectuées par la Direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DOM SECURITY S.A. par votre Assemblée Générale du 24 juin 2005 pour le cabinet KPMG Audit Paris et Centre et du 26 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, compte tenu des acquisitions et fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, le cabinet KPMG Audit Paris et Centre était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 28ème année, dont pour les deux cabinets 24 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes :

Paris La Défense, le 27 avril 2018

KPMG Audit Paris et Centre

Nahid Sheikhalishahi

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018

Deloitte & Associés

Philippe Soumah

Associé

Rapports des commissaires aux comptes

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX PRESTATIONS FACTUREES PAR GROUPE SFPI SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de DOM SECURITY S.A. et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux prestations facturées par Groupe S.F.P.I. S.A. figurant dans le document ci-joint et établi à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir un montant de €. 1.448.033 hors taxes.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de Dom Security S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- vérifier la conformité de ces informations avec les stipulations de la convention de prestations de services de Groupe S.F.P.I. S.A..

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense, le 30 avril 2018

KPMG Audit Paris et Centre

Nahid Sheikhalishahi

Associée

ATTESTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS FACTUREES PAR GROUPE SFPI S.A.

Je soussigné, Henri MOREL, agissant en ma qualité de Président Directeur Général de la société DOM SECURITY S.A. atteste que le montant global des honoraires facturés directement par GROUPE SFPI S.A. aux filiales de DOM SECURITY S.A. au titre des frais de management, s'élève à :

En € HT	2017	2016
DENY SECURITY	229 410	224 850
DOM-METALUX	130 530	119 120
DOM RONIS	145 650	148 278
PICARD-SERRURES	175 960	156 690
DOM-TITAN	69 447	72 870
DOM GMBH & CO KG	287 554	416 003
EURO-ELZETT	38 780	37 009
DOM-CR	34 909	34 566
OMNITECH SECURITY	95 140	62 480
DOM SUISSE	24 934	28 076
DOM-MCM	73 416	71 799
UCEM	25 641	22 701
DOM-UK	26 922	25 543
DOM NEDERLAND	89 740	85 001
TOTAL	**1 448 033**	**1 504 986**

Henri MOREL
Président Directeur Général

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTO DETENUES

A l'Assemblée Générale de DOM SECURITY S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les Commissaires aux Comptes :

Paris La Défense, le 26 avril 2018

KPMG Audit Paris et Centre

Nahid Sheikhalishahi

Associé

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Deloitte & Associés

Philippe Soumah

Associé

Rapports des commissaires aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

A l'Assemblée Générale de DOM SECURITY S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de 1.099.788,4 euros, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes :

Paris La Défense, le 26 avril 2018

KPMG Audit Paris et Centre

Nahid Sheikhalishahi

Associée

Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Deloitte & Associés

Philippe Soumah

Associé

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures internes au référentiel interne (ci-après « les Procédures » « le Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 4 personnes entre le 14 novembre 2017 et le 20 mars 2018 pour une durée de 16 jours avec trois audits sur site les 07 février (DOM Polska, DOM-METALUX) et 13 février (PICARD-SERRURES).

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée aux paragraphes « Présentation et Méthodologie » et « Informations non-renseignées » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 14 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des processus (au niveau du Référentiel) au regard des points suivants : pertinence, exhaustivité, fiabilité, neutralité, caractère compréhensible ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

En plus de contrôles de cohérence sur l'ensemble des Informations RSE, nous avons en particulier étudié :

- **Informations sociales** : Effectif total par genre ; absentéisme ; nombre d'accidents du travail
- **Informations environnementales** : Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales ; mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; consommations d'énergies
- **Informations sociétales** : importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Pour ces Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), pour les informations quantitatives, nous avons vérifié les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif que nous avons sélectionné en fonction des points suivants : activité, contribution aux indicateurs consolidés, implantation géographique et risques, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 21 % et 31 % des informations sociales quantitatives et 21 % des informations quantitatives environnementales.

Enfin, nous avons apprécié la sincérité des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons ont été retenues en exerçant notre jugement professionnel. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des Informations RSE présentées, conformément au Référentiel.

Fait à Toulouse, le 22 mars 2018

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

SAS CABINET DE SAINT FRONT

Jacques de SAINT FRONT

Président

ENiQ

Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018

PROJETS DES RESOLUTIONS

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes annuels de l'exercice ; quitus aux administrateurs

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés et faisant ressortir un bénéfice net de 7 737 400,55 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Deuxième résolution

Affectation du résultat de l'exercice ; mise en paiement du dividende

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée par le Conseil d'administration.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 737 400,55 € est affecté de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 7 737 400,55 €.

Affectation :

- Dividende : 4 276 916 € soit 1,75 € par action, prélevés sur le résultat de l'exercice.
- Le solde du résultat de l'exercice, soit 3 460 484,55 € au compte Autres réserves dont le solde s'élevant à 31 706 445,93 € sera porté à 35 166 930,48 €.

L'Assemblée prend acte que, depuis la loi de finances pour 2018, les dividendes perçues par un contribuable personne physique sont imposés de plein droit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20 % au titre des prélèvements sociaux). Toutefois, le contribuable peut demander, sur option expresse, l'imposition de ses dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 30 mai 2018.

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte Report à Nouveau.

L'Assemblée prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Dividende par action
2014	3 665 928 €	1,50 €
2015	3 665 928 €	1,50 €
2016	4 276 916 €	1,75 €

Troisième résolution
Approbation des conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions et engagements qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul de la majorité.

Quatrième résolution
Approbation des conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et conclus au cours de l'exercice écoulé

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce conclus au cours de l'exercice écoulé, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul de la majorité.

Cinquième résolution
Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un résultat net des entreprises consolidées de 11 000 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion et d'activités.

La part nette Groupe après intérêts des minoritaires ressort à 10 988 K€.

Sixième résolution
Approbation des éléments composant la rémunération des membres du conseil d'administration

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gouvernance du Conseil d'administration, approuve la répartition des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration, en raison de leur mandat, et présentés dans le rapport précité.

Septième résolution
Attribution de jetons de présence

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de vingt et un mille (21 000,00) euros.

Huitième résolution
Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry CHEVALLIER

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry CHEVALLIER arrive à son terme à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Neuvième résolution
Renouvellement du mandat d'administrateur de la société GROUPE SFPI SA

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de la société GROUPE SFPI SA arrive à son terme à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dixième résolution
Renouvellement du mandat d'un des commissaires aux comptes titulaires, KPMG AUDIT PARIS-CENTRE

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'un des commissaires aux comptes titulaires, KPMG AUDIT PARIS-CENTRE arrive à son terme à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas renouveler ledit mandat, et de nommer en lieu et place, KPMG SA, 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris La Défense Cedex, pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Onzième résolution
Renouvellement du mandat d'un des commissaires aux comptes suppléants, KPMG AUDIT PARIS-NORD

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'un des commissaires aux comptes suppléants, KPMG AUDIT PARIS-NORD arrive à son terme à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas renouveler ledit mandat, et de nommer en lieu et place, SALUSTRO REYDEL SA, 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris La Défense Cedex, pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Douzième résolution
Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise la Société à opérer en bourse sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions portant sur 10 % du capital social, sous réserve de l'annulation préalable par le Conseil d'administration des 42.165 actions auto détenues à ce jour.

Treizième résolution
Autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat, la conservation et/ou le transfert par la Société de ses propres actions

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblée générales ordinaires, connaissance prise *(a)* du rapport du Conseil d'administration et *(b)* du descriptif du programme de rachat 2018-2019, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la Société en vue de procéder :

(a) à des opérations de remise ou d'échange lors de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

(b) à la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

(c) à des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du Groupe GROUPE SFPI dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions ;

(d) à l'animation du marché des titres ou la liquidité de l'action (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;

(e) à l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution de la présente assemblée aux termes de laquelle cette dernière autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues ;

(f) plus généralement, à la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la règlementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 80 euros.

Le nombre maximum d'actions acquises sur le fondement de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du capital, cette limite s'appréciant au moment des rachats ou à 5 % du capital s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Le montant maximum des achats ainsi réalisés ne pourra excéder 19 551 616 euros.

Le prix d'achat des actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment, en cas d'augmentation du capital par l'incorporation de réserves et l'attribution d'actions de performance, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres le composant après l'opération.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat dans le cadre de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transactions de blocs n'est pas limitée.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, sauf en période d'offre publique. Toutefois, sur autorisation préalable par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, le Conseil d'administration pourra prendre la décision de faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions ordinaires composant son capital social.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de :

> décider la mise en œuvre de la présente résolution ainsi que les modalités dans les limites de la présente autorisation ;

> dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, dont celles de publicité boursière, procéder aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché ;

> ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

> fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;

> passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords ; et

> effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, soit jusqu'au 17 novembre 2019.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Quatorzième résolution

Délégation au Conseil d'administration pour mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, donne tous pouvoirs au Conseil d'administration afin de lui permettre d'apporter aux statuts les modifications nécessaires si de nouvelles dispositions législatives et réglementaires imposent à la Société une mise en conformité avec ces nouvelles dispositions, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire de ces modifications.

Quinzième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation qui lui a été donnée par la treizième résolution et/ou de toute autre autorisation de même nature présente ou future conférée par l'assemblée générale ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois,
- réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant de la réduction de capital, en fixer les modalités, constater la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, modifier en conséquence les statuts, effectuer toutes les formalités, démarches et déclarations et, plus généralement, accomplir tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée, soit jusqu'au 17 juillet 2020.

Seizième résolution

Principe d'une augmentation de capital social réservée aux salariés, conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, après avoir constaté que le personnel ne détient aucune action de la Société, délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires ci-après, afin :

- d'établir, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-4 du Code du travail, un plan d'épargne d'entreprise, dans un délai maximum de six mois à compter de la date de la présente assemblée ;
- de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
- de réaliser l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés, après avoir établi un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par l'article L. 3332-4 du Code du travail, et fixer le montant de l'augmentation de capital dans la limite du plafond global de 1 099 778,4 euros ;
- de déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;

Dix-septième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

20, rue de l’Arc de Triomphe
75017 PARIS
Tél. : +33 (0)1 46 22 09 00
Fax : +33 (0)1 46 22 99 18

www.dom-security.com

we domore for security